



HAL
open science

RHEFOREST_81 (Recherches Historiques sur les Espaces Forestiers du Tarn - Organisation, Ressources, Sociétés, Territoires) - Projet Collectif de Recherches 2023-2025 - Rapport intermédiaire 2023

Nicolas Poirier, Bernard Alet, Florence Baroso, Audrey Calmettes, Jean-Paul Calvet, André Cassan, Doudières Jean-Michel, François Gabolde, Jacques Griffon, Dimitri Weeger

► **To cite this version:**

Nicolas Poirier, Bernard Alet, Florence Baroso, Audrey Calmettes, Jean-Paul Calvet, et al.. RHEFOREST_81 (Recherches Historiques sur les Espaces Forestiers du Tarn - Organisation, Ressources, Sociétés, Territoires) - Projet Collectif de Recherches 2023-2025 - Rapport intermédiaire 2023. CNRS (UMR 5608 TRACES); Université toulouse Jean Jaurès. 2023, pp.87. hal-04835688

HAL Id: hal-04835688

<https://hal.science/hal-04835688v1>

Submitted on 13 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

RHEFOREST_81

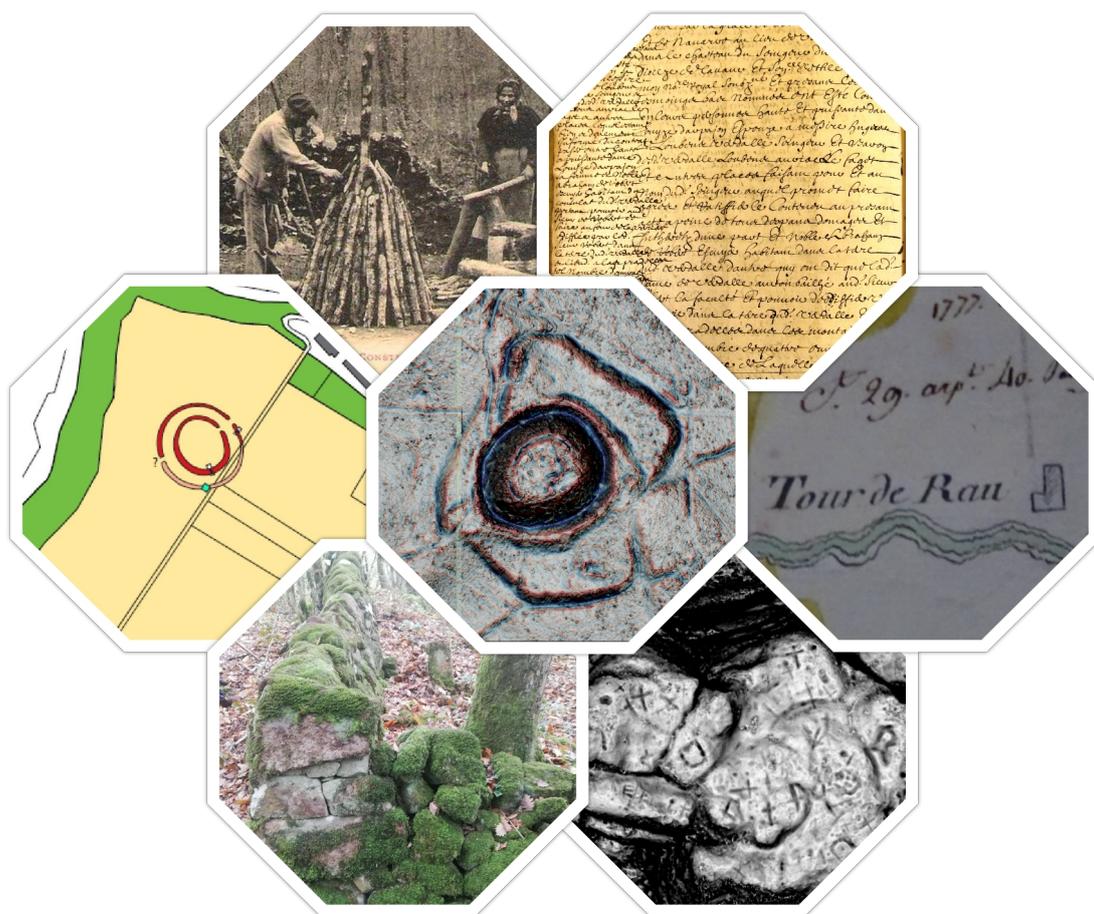
Recherches Historiques sur les Espaces Forestiers du Tarn

Organisation, Ressources, Sociétés, Territoires

Projet Collectif de Recherches 2023-2025

Opération 1412143 (PCR)

Rapport intermédiaire 2023



Nicolas Poirier – coordination

- Bernard Alet
- Florence Baroso
- Audrey Calmettes
- Jean-Paul Calvet
- André Cassan
- Jean-Michel Doudiès
- François Gabolde
- Jacques Griffon
- Dimitri Weeger



TRAVAUX
ET RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES
SUR
LES CULTURES,
LES ESPACES
ET LES SOCIÉTÉS





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 76-2023-0452 Du 12/05/2023

portant autorisation de projet collectif de recherches triennal.

Le Préfet de région
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n° R76-2023-03-03-00024 du 3 mars 2023 portant délégation de signature à M. Roussel, directeur régional des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté modificatif n° R76-2023-03-21-00003 du 21 mars 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR762023000069, de demande d'opération archéologique arrivé le 21 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la CTRA Sud-Ouest, session de mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Nicolas POIRIER est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de projet collectif de recherches à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2025, sise en :

RÉGION : OCCITANIE
DEPARTEMENT : TARN

Intitulé de l'opération : RHEFOREST_81 : Recherches Historiques sur les Espaces Forestiers du Tarn : Organisation, Ressources, PCR 2023-2025
Programme de recherche : Axe 10. Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-romaine, médiévale et moderne.
Code de l'opération : **1412143**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique

est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - Mouvements et prélèvements sur les objets

Pendant la durée d'étude du mobilier archéologique (maximum 5 ans) l'État est responsable de la sécurité des biens et de la réalisation des opérations d'étude scientifique nécessaires dans l'intérêt public de la recherche archéologique. Ainsi, tout mouvement des collections à des fins d'étude, d'expertise ou d'analyse, doit faire l'objet d'un accord préalable du Conservateur régional de l'archéologie. La demande a lui adresser à l'adresse sra.drac.occitanie@culture.gouv.fr, doit être accompagnée d'un inventaire des pièces concernées par ce déplacement et indiquer la durée du mouvement.

Par ailleurs, si ce transfert temporaire pour étude ou analyse induit une sortie du mobilier hors du territoire national, le responsable de l'opération doit adresser une demande spécifique d'autorisation au Conservateur régional de l'archéologie (à l'adresse sra.drac.occitanie@culture.gouv.fr, formulaire Cerfa n°02-0083, <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Circulation-des-biens-culturels/Files/Informations-pratiques-procedures-d-exportation/Formulaire-de-demande-d-autorisation-de-sortie-temporaire-AST-d-un-bien-culturel-Cerfa-n-02-0083>,).

Toute analyse impliquant la destruction partielle ou complète de restes humains ou animaux (prélèvement, forage, découpe) ou leur irradiation devra impérativement faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation spécifique au Conservateur régional de l'archéologie.

Article 6 - Pas de prescription particulière.

Article 7 - Le directeur régional des affaires culturelles, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Nicolas POIRIER.

Fait à Toulouse, le 12 mai 2023

Pour le Préfet de la région Occitanie,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Didier DELHOUME

Table des matières

Notice scientifique.....	7
Liste des participants.....	9
Introduction – N. Poirier.....	11
Genèse du projet.....	11
Rappel des objectifs et organisation thématique.....	14
Déroulement du projet pour l’année 2023.....	16
Axe 1 – Gestion et exploitation sylvicole.....	17
1.1. La forêt de Grésigne de la Grande Réformation de Colbert en 1661 à la Révolution française de 1789 : une forêt de communauté plutôt que royale ?.....	19
1.1.1. La problématique et le plan du mémoire.....	19
1.1.2. Le corpus de source.....	20
1.1.3. Les conclusions de la recherche.....	21
1.2. Organisation d’une chasse aux loups dans les environs d’Arfons : 10 mai 1763.....	27
Axe 2 – Activités artisanales.....	31
2.1. Charbonnage ancien en Grésigne : poursuite des travaux d’inventaire et de caractérisation des charbonnières.....	33
2.1.1. Introduction.....	33
2.1.2. Méthodologie de terrain.....	33
2.1.3. Résultats préliminaires.....	34
2.1.4. Conclusion.....	35
2.2. Quelques observations sur les sites d’extractions de pierre et de minéraux ferrifères du plateau du Causse de Soréze et de l’Oppidum-castrum de Berniquaut (commune de Soréze – Tarn).....	37
2.2.1 Pour le plateau du Causse et Berniquaut.....	37
2.2.2 Pour le plateau du Causse et les cavités.....	37
2.2.3 A Berniquaut.....	38
Axe 3 – Occupation du sol dans le temps long.....	41
3.1. La motte castrale médiévale de Saint-Clément en Grésigne : un site archéologique spectaculaire par son ampleur révélée par le LIDAR.....	43
3.1.1. Introduction : vers une vision globale de la motte de Saint-Clément et de ses abords.....	43
3.1.2. La motte castrale de Saint-Clément : un site spectaculaire par sa situation et son ampleur exceptionnelle.....	45
3.1.3. Essai d’interprétation archéologique des paysages autour de la motte et de l’ancienne paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne.....	49
3.1.4. L’acte de 1280 relatif au « délaissement » de la dîme de la paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne : son contexte historique suite à la réforme grégorienne (BNF : Fonds DOAT, vol. 107, folios 204 à 207).....	52
3.2. L’occupation du sol autour de la commune d’Arfons et de le forêt de Ramondens (Tarn) : Approches archéologiques et historiques de la structuration des espaces agricoles et forestiers dans un long Moyen-Âge.....	55
3.2.1. Introduction et contexte d’étude :.....	55
3.2.2. Sources documentaires.....	58
3.2.3. Définition des secteurs d’études.....	59
3.2.4. Problématiques et enjeux.....	61
3.2.5. Bibliographie indicative.....	62

3.3. Quelques éléments sur l’histoire de la pomme-de-terre à Arfons au XIX ^e siècle.....	63
3.3.1. La culture de la pomme de terre en France.....	63
3.3.2. L’introduction et l’expansion de la pomme de terre à Arfons.....	64
3.3.3. Le rôle de la famille de Barrau de Muratel.....	65
3.4. L’environnement agraire de la Grésigne.....	71
3.4.1. Introduction.....	71
3.4.2. Apport de la toponymie.....	72
3.4.3. Apport des compoix.....	74
3.4.4. Conclusion.....	79
Axe 4 – Valorisation du patrimoine forestier.....	81
4.1. Valorisation du patrimoine archéologique forestier en Grésigne.....	83
Conclusions et perspectives.....	85

Index des figures

Figure 1: Localisation des massifs d'intérêt du PCR.....	13
Figure 2: Somme totale des recettes en livres de la maîtrise de Toulouse pour la vente des bois en fonction des années (1728-1748) – Source : ADHG, 1 J 626, Comptes des recettes et dépenses provenant de la vente des bois de la maîtrise de Toulouse, 1721-1748.....	22
Figure 3: Carte des délits.....	24
Figure 4: Calcaire du Causse : « rebut de taille » Tentative avortée de séparation de deux colonnettes.....	39
Figure 5: Calcaire du Causse : « pièce épannelée ».....	39
Figure 6: Causse de Soréze : à droite reproduction d'une herminette de la grotte du Métro (à partir d'hydroxydes du Causse – à gauche l'original).....	39
Figure 7: Cause de Soréze : pierre pour carrelage.....	39
Figure 8: Castrum de Berniquaut : pierre d'encadrement parfaitement layée et taillée à angle droit	40
Figure 9: Castrum de Berniquaut : Emboîture.....	40
Figure 10: Motte castrale de Saint-Clément révélée par le LiDaR.....	45
Figure 11: Carte des toponymes, QGIS, CC. F. Baroso.....	73
Figure 12: Proportion des parcelles cultivées par Lamothe en 1542, QGIS, CC F. Baroso.....	75
Figure 13: Proportion des parcelles cultivées par Rouyre en 1554, QGIS, CC F. Baroso.....	77
Figure 14: Proportions des parcelles cultivées dans le hameau de Rouyre en 1554, QGIS, CC F. Baroso.....	78
Figure 15: Les différentes natures de parcelles sur Sainte-Cécile-du – Cayrou en 1812, QGIS, CC F. Baroso.....	80

Notice scientifique

En Grésigne, l'année 2023 a d'abord vu l'achèvement et la soutenance de deux mémoires universitaires dont nous livrons une synthèse dans ce rapport, à savoir les travaux de Florence Baroso sur l'environnement agraire de la Grésigne et d'Audrey Calmettes sur la place de la forêt royale de Grésigne dans l'économie locale. Les questions de gestion sylvicole et d'artisanat charbonnier ont été au cœur de l'opération de prospection menée sur des replats de charbonnage. Enfin, B. Alet a rassemblé dans une riche contribution l'ensemble des informations historiques, archéologiques et environnementales réunies dans le cadre du PCR autour de la motte de Saint-Clément qui devrait faire l'objet d'investigations plus poussées à l'avenir. L'ensemble s'est accompagné de nombreuses actions de valorisation auprès des publics, professionnels et amateurs.

En Montagne Noire, les bénévoles de l'association Ora Fontium ont poursuivi leurs investigations, essentiellement dans les sources écrites. Ils livrent un document inédit sur une chasse aux loups au XVIIIe s. et une contribution sur le développement de la culture de la pomme-de-terre qui s'est accompagnée d'opérations de défrichement et de mise en valeur des sols. Jean-Paul Calvet a poursuivi ses observations géologiques sur le Causse de Sorèze et Berniquaut. Signalons enfin qu'un travail universitaire mené par Dimitri Weeger est en cours sur la Montagne Noire, exploitant en particulier la couverture LiDaR en croisant ces informations avec les données historiques et archéologiques.

Liste des participants

- Bernard Alet, Université Toulouse – Jean-Jaurès, UMR 5602 GEODE
- Florence Barroso, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Madeleine Bertrand, Musée du Verre de Sorrèze
- Florent Blot, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Julian Brouet, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Sylvain Burri, CNRS UMR 5608 TRACES, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Audrey Calmettes, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Jean-Paul Calvet, Société d’Histoire de Revel et Société de Recherches Spéleo – archéologiques du Sorézois et du Revélois
- André Cassan, Association Ora Fontium
- Pierre Chalard, Service Régional de l’Archéologie Occitanie
- Emmanuelle Charpentier, Université Toulouse – Jean-Jaurès, UMR 5136 FRAMESPA
- Isabelle Commandré, INRAP Méditerranée, UMR 5140 ASM
- Marie-Pierre Coustures, Université Toulouse – Jean-Jaurès, UMR 5608 TRACES
- Nina David, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Jean-Michel Doudiès, Association ORA FONTIUM
- Mathieu Enjalbert, Association Ora Fontium
- Jean-Marc Fabre, CNRS UMR 5608 TRACES, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Jeanne Favéro, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Anne Filippini, EVEHA
- Dominique Guibert
- Florence Guillot, LandArc, UMR 5608 TRACES
- Vincent Labbas, CNRS UMR 5602 GEODE et UMR 5608 TRACES
- Mathieu Ledoux, Association Ora Fontium
- Michel Leduc
- Yves Lepestipon

- Julien Maintenant, ACTER Archéologie
- Christophe Mendygral, Centre Archéologique des Pays Albigeois (CAPA)
- Philippe Pergent, Conseil Départemental d'Archéologie du Tarn (CDAT)
- Nicolas Poirier, CNRS UMR 5608 TRACES
- Sébastien Poublanc, Université Toulouse – Jean-Jaurès, UMR 5136 FRAMESPA
- Vanessa Py, CNRS UMR 5602 GEODE
- Benjamin Senegas, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Ambre Soulard, Conseil Départemental d'Archéologie du Tarn (CDAT)
- Laurent Subra, Musée du Verre de Carmaux
- Jean Vaquer, CNRS UMR 5608 TRACES
- Gabriel Vialatte, Université Toulouse – Jean-Jaurès
- Dimitri Weeger, Université Toulouse – Jean-Jaurès

Introduction – N. Poirier

Genèse du projet

Ce projet de recherche s'inscrit dans la prise de conscience du rôle de conservatoire archéologique des forêts, mais aussi de leur place dans l'économie rurale ancienne. L'objectif est de replacer ces massifs forestiers actuels dans la longue durée de la construction des espaces ruraux.

Depuis une quinzaine d'années s'est développé un champ thématique propre à l'histoire des forêts, dont l'approche a été singulièrement renouvelée par le recours aux données fournies par les balayages Lidar, qui ont permis de démontrer l'ampleur spatiale des activités forestières anciennes (charbonnage, extraction de matériaux, métallurgie, etc.) ainsi que les pulsations chronologiques qui ont affecté l'emprise de massifs forestiers que l'on pensait implantés de manière immémoriale et relativement fixés.

Un inventaire rapide des expériences récentes de Lidar archéologique sur des forêts anciennes permet d'identifier une lacune de recherches de ce type dans la moitié Sud de la France, alors que l'Est a fait l'objet de nombreuses études, que ce soit en Lorraine¹, dans la Meuse² ou dans le Doubs³, de même que le Centre-Est⁴, le Centre⁵, et l'Ouest⁶.

On peut mettre cette lacune sur le compte d'une emprise plus réduite des massifs forestiers actuels, mais aussi peut être à une diffusion moindre de la technique du Lidar, en particulier pour les travaux de gestion forestière, ce qui n'aurait de fait pas suscité d'acquisitions de données sur les modes de partenariat foresterie/archéologie qui sont désormais la norme dans la moitié Nord de la France.

Sur le plan local, il nous faut souligner l'importance des massifs forestiers qui occupent les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, parmi lesquels nos trois massifs d'intérêt (Figure 1)

- 1 Murielle Georges-Leroy, Jérôme Bock, Étienne Dambrière et Jean-Luc Dupouey, « Apport du lidar à la connaissance de l'histoire de l'occupation du sol en forêt de Haye », *ArchéoSciences*, 35, 2011, p. 117-129.
- 2 Rémi de Matos Machado, Jean-Paul Amat, Gilles Arnaud-Fassetta et François Bétard, « Potentialités de l'outil LiDAR pour cartographier les vestiges de la Grande Guerre en milieu intra-forestier (bois des Caures, forêt domaniale de Verdun, Meuse) », *EchoGéo*, 38, 2016.
- 3 Catherine Fruchard, Clément Laplaige, Rachel Opitz et Laure Nuninger, « The LIEPPEC Project : using lidar for the study of long term landscape change », *Antiquity*, 85-327, 2011.
- 4 Fabrice Bessière et Vincent Guichard, « Chronique des recherches sur le Mont Beuvray : 2006-2008 », *Revue archéologique de l'Est*, Tome 59-1, 2010.
- 5 Marta Florez, Jean-Pierre Toumazet, Erwan Roussel, Franck Vautier, Bertrand Dousteysier, Abadi Mohamed et Laurent Rieutort, « Restitution d'un paysage culturel de moyenne montagne dans la chaîne des Puys (Auvergne, France) : le projet LIDARCHEO », 2013 ; Clément Laplaige, Xavier Rodier, Louis Magiorani et Aude Crozet, SOLiDAR : Diachronie de l'occupation du sol : télédétection LiDAR en forêts de Chambord, Boulogne, Russy et Blois, UMR 7324 CITERES – Laboratoire Archéologie et Territoires, 2015.
- 6 Yann Le Jeune, Cécile Dardignac et Sophie David, « Bercé avant la forêt. Premiers résultats des traitements cartographiques et prospections lidar sur la forêt de Bercé (Sarthe) », *Revue Forestière Française*, 69-4, 2017, p. 519-544 ; Graziella Rassat, « Les forêts charentaises mises à nu par le LiDAR : l'exemple de la forêt domaniale de la Braconne-Bois-Blanc. », 2013.

La forêt domaniale de Grésigne, dans le Tarn, qui s'étend sur 3 600 ha, est aujourd'hui la plus vaste chênaie rouvre du midi de la France. Elle est une ressource en bois importante au moins depuis le Moyen Âge et très bien documentée pour la période moderne. Forêt royale, on en tire les mâts de la marine royale, les gentilshommes verriers y exploitent le grès et consomment de grandes quantités de bois que leur disputent les charbonniers et les populations locales pour le bois d'œuvre et le combustible.

La forêt d'Agre, 1 500 ha en Tarn-et-Garonne, est une ancienne possession de l'abbaye de Moissac, puis des comtes de Toulouse, incorporée au domaine royal en 1361. Son emprise actuelle constituerait la relique d'un massif forestier plus important qui aurait recouvert l'ensemble de l'interfluve entre le Tarn et la Garonne. Des prospections ponctuelles par drone Lidar de sites forestiers ont déjà été réalisées sur ce massif dans le cadre du programme REPERAGE⁷, démontrant tout le potentiel archéologique de cet espace forestier, mais aussi tout l'intérêt de la technologie Lidar pour réaliser rapidement la levée topographique des structures préservées.

Au sud du Tarn, les massifs de la Montagne Noire ont également fait la preuve de leur intérêt historique et archéologique. Généralement appropriés par les seigneurs locaux (monastère de Prouille pour la forêt de Ramondens, hospitaliers pour la forêt d'Escoussens), leur gestion par ces établissements monastiques a pu donner lieu à la production et la conservation d'une riche documentation concernant la ressource en bois, mais aussi la régulation médiévale et moderne de la variété des activités développées en forêt (charbonnage, métallurgie, verrerie, etc.).

7 POIRIER N., « From Archaeological Evidence for Agricultural Manuring to an Understanding of Settlement and Landscape Dynamics », in C. KELLER et C. WOHLFARTH (dir.), *Funde in der Landschaft. Neue Perspektiven une Ergebnisse archäologischer Prospektionen*, décembre 2018 <URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02017629>. Consultation : 01/07/2019>.

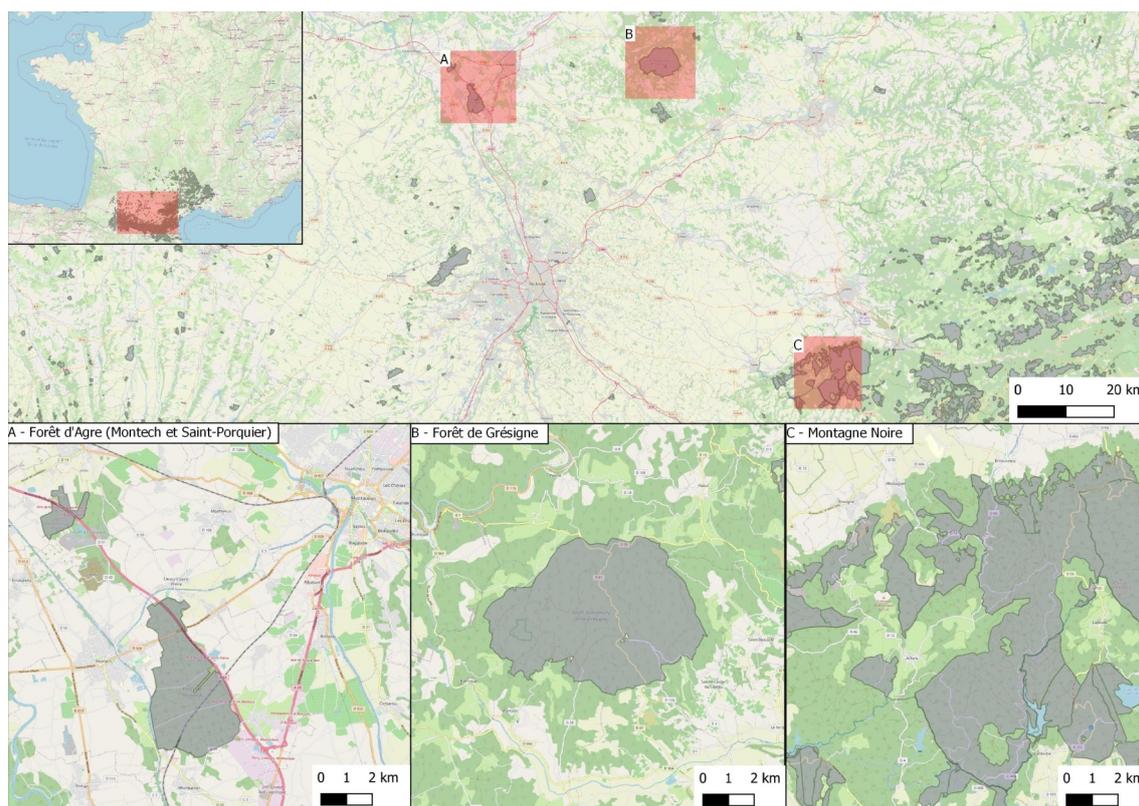


Figure 1: Localisation des massifs d'intérêt du PCR

On constate aussi la vitalité d'un réseau local d'associations et d'amateurs d'archéologie qui ont depuis longtemps identifié, localisé et exploré un certain nombre de vestiges d'occupation potentiellement antérieurs à la mise en place forestière, ou témoins de son exploitation. Il existe donc une littérature savante rendant compte d'une bonne connaissance locale du potentiel historique et archéologique de ces espaces forestiers, qui mériterait d'être rassemblée, mise en perspective et publiée avec une audience scientifique supérieure. Le Centre Archéologique des Pays Albigeois (CAPA) par exemple a investi de longue date le massif de la Grésigne où des travaux de terrain ont été menés (inventaire, relevés). En montagne Noire, l'association Ora Fontium a également réalisé un travail d'inventaire des bornages de la forêt de Ramondens qui donne une vision très complète des délimitations de l'espace forestier mises en place entre le XIII^e et le XIX^e s.

Enfin, des dossiers d'archive potentiellement copieux restent à exploiter pour mettre en lumière la gestion forestière médiévale et moderne et les circuits de diffusion des produits forestiers (bois, charbon, verre, métaux). Si la gestion forestière du monastère de Prouille en forêt de Ramondens a été très bien décrite dans un mémoire de maîtrise⁸, d'autres communautés monastiques ont généré le même type de documentation (Hospitaliers d'Arfons en Montagne Noire, Templiers de Vaours en Grésigne, Abbaye de Moissac en forêt d'Agre) qui permettrait d'éclairer d'éventuelles

8 CALISTE L., *Ramondens, une forêt de la fin du Moyen Âge*, [s.n.], 2005.

différences dans ces modes de gestion et de documenter la variété des activités artisanales ou semi-industrielles développées dans ces forêts, ainsi que leur impact économique et leur place dans la structuration des espaces ruraux.

Ainsi, ce projet est né d'une part de la volonté de fédérer et mettre en valeur les travaux de recherche dispersés menés sur les espaces forestiers anciens du Tarn / Tarn-et-Garonne, souvent dans un cadre associatif, et d'autre part de la volonté exprimée par le Service Régional de l'Archéologie d'Occitanie d'investir dans l'acquisition de données Lidar aéroporté pour compléter l'inventaire archéologique de ces milieux difficiles d'accès, et soumis de plus en plus régulièrement à des aménagements invasifs (éoliennes, etc.).

Rappel des objectifs et organisation thématique

Les thématiques de recherche qui sont développées dans le cadre de ce projet collectif sont très variées, à l'image des activités qu'abritaient ces espaces forestiers. Nous les développons ci-dessous.

Axe 1 – Gestion/exploitation sylvicole.

Les questions liées à la gestion et à l'exploitation des forêts elles-mêmes devront donner lieu à des travaux d'inventaire des bornages tels que ceux qui ont déjà été conduits par l'association Ora Fontium en forêt de Ramondens, qui éclairent de manière concrète les conflits qui ont agité ces espaces et dont la documentation écrite peut rendre compte au travers de procès.

On s'intéresse évidemment à la gestion des peuplements forestiers, aux modes de conduite (taillis, futaie) et à la destination des bois (bois d'œuvre, combustible), à leur diffusion dans les réseaux commerciaux, et à la durabilité de la gestion de cette ressource.

Axe 2 – Activités artisanales.

Une part importante des travaux sera consacrée à l'identification et à la localisation des vestiges d'activités artisanales ou proto-industrielles développées dans ces massifs forestiers.

Des vestiges importants de l'artisanat verrier ont déjà fait l'objet d'inventaires et de fouilles⁹. Des inventaires plus systématiques, éventuellement appuyés par les ressources du Lidar, devraient permettre de mieux cerner l'ampleur et l'organisation spatiale de cette proto-industrie.

9 Bernard Bourrel, Jean-Claude Averous et Danièle Foy, « Peyremoutou : une verrerie du XVII^e siècle dans la Montagne Noire (Tarn) », *Archéologie du Midi Médiéval*, 1-1, 1983, p. 93-102 ; Franck Martin et Isabelle Commandré, « Lacabarède (Tarn). Verrerie de Candessous », *Archéologie médiévale*, 39, 2009, p. 332 ; Franck Martin et Isabelle Commandré, « Fraïsse-sur-Agout (Hérault). Verrerie du Bureau », *Archéologie médiévale*, 39, 2009, p. 332.

La métallurgie ancienne du fer dans le Tarn est étudiée de longue date, notamment par l'équipe Métal du laboratoire TRACES. Des prospections sont menées pour localiser gîtes d'extraction et ateliers de réduction¹⁰. Certains de ces ateliers ont également été fouillés¹¹. Une approche systématique centrée sur les espaces forestiers permettrait de mesurer l'ampleur et l'impact de cette activité ancienne sur la ressource ligneuse et ses variations d'emprise dans le temps.

Ces différentes productions ne vont pas sans une consommation importante de ressource ligneuse, que ce soit sous forme de bois combustible ou de charbon de bois, sans doute abondamment produit dans les forêts tarnaises¹².

On peut ainsi espérer localiser des ferriers (amas de déchets d'activité métallurgique), des minières (zones d'extraction du minerai de fer formant des dépressions) ou des plateformes de charbonnage (anciens lieux de transformation du bois en charbon de bois qui se matérialisent sur le terrain par une concentration de résidus charbonneux).

Axe 3 – Occupation du sol dans le temps long

Il s'agira ici de s'intéresser à la profondeur chronologique des espaces forestiers actuels. Comment leur emprise a-t-elle varié dans la longue durée qui est celle de la construction des espaces ruraux ? Les forêts, en tant que conservatoires archéologiques, gardent la mémoire des activités passées en « fossilisant » des états anciens du paysage. Quand la forêt s'implante en remplacement d'un espace agricole abandonné, elle conserve les traces des délimitations parcellaires, des enclos pastoraux, des voies et chemins et des habitats gestionnaires de ces ressources. Des travaux de télédétection et de contrôle sur le terrain devraient permettre de documenter ces pulsations spatiales et chronologiques des espaces forestiers dans la longue durée. On espère ainsi localiser des parcelles (murets et fossés), des terrasses (espaces plans, retenus par un soutènement en aval), des habitats supposés, des amas de pierres (tas d'épierrement, tumuli, etc.)

Axe 4 – Quelle valorisation du patrimoine forestier ?

Les travaux d'inventaire du patrimoine archéologique préservé par ses massifs forestiers ne manqueront pas de soulever des questions concernant la conservation et la valorisation de ce

10 Marie-Pierre Coustures, Secteurs miniers et métallurgiques d'Ambialet, de Moulars-Crespin et du Lacaunais. Le fer dans le Tarn aux périodes anciennes. Prospection thématique et sondage : rapport, [éditeur inconnu], 2013 ; Marie-Pierre Coustures, Ambialet, Lacaune, Montans, Murat-sur-Vèbre, Rabastens, Villefranche-d'Albigeois. Le fer dans le Tarn aux périodes anciennes. Prospection thématique : rapport, 2016 ; Marie-Pierre Coustures, « Le fer dans le Tarn aux périodes anciennes : prospection thématique », 2017.

11 Claude Domergue, « Les Martyrs – Domaine des Forges », ADLFI. Archéologie de la France – Informations. une revue Gallia,, 2004.

12 Alain Bousquet, « Fabrication du charbon de bois en Montagne Noire », Les cahiers de l'Histoire, 17, 2012 ; Jean-Paul Calvet, « Les charbonniers de la Montagne Noire », Les cahiers de l'Histoire, 17, 2012 ; Jean-Paul Metailie, « Anthracologie, proto-industries et nouvelles perspectives en histoire des forêts », Bulletin de la Société Botanique de France. Actualités Botaniques, 139-2-4, 1992, p. 579-586.

patrimoine archéologique et forestier. Comment concilier exploitation forestier et conservation/valorisation des vestiges ? Il nous faudra réfléchir aux méthodes les plus adaptées pour rendre compte de nos travaux auprès du grand public, sans porter préjudice ni aux exploitants forestiers, ni à l'intégrité des vestiges eux-mêmes. Il est probable que des modes de restitution virtuels (passant par les potentialités de l'image et de la 3D, via le web par exemple) apparaissent comme des solutions raisonnables.

Déroulement du projet pour l'année 2023

En Grésigne, l'année 2023 a d'abord vu l'achèvement et la soutenance de deux mémoires universitaires dont nous livrons une synthèse dans ce rapport, à savoir les travaux de Florence Baroso sur l'environnement agraire de la Grésigne (3.4. L'environnement agraire de la Grésigne) et d'Audrey Calmettes sur la place de la forêt royale de Grésigne dans l'économie locale (1.1. La forêt de Grésigne de la Grande Réformation de Colbert en 1661 à la Révolution française de 1789 : une forêt de communauté plutôt que royale ?). Les questions de gestion sylvicole et d'artisanat charbonnier ont été au cœur de l'opération de prospection menée sur des replats de charbonnage (2.1. Charbonnage ancien en Grésigne : poursuite des travaux d'inventaire et de caractérisation des charbonnières). Enfin, B. Alet a rassemblé dans une riche contribution l'ensemble des informations historiques, archéologiques et environnementales réunies dans le cadre du PCR autour de la motte de Saint-Clément qui devrait faire l'objet d'investigations plus poussées à l'avenir (3.1. La motte castrale médiévale de Saint-Clément en Grésigne : un site archéologique spectaculaire par son ampleur révélée par le LIDAR). L'ensemble s'est accompagné de nombreuses actions de valorisation auprès des publics, professionnels et amateurs (4.1. Valorisation du patrimoine archéologique forestier en Grésigne).

En Montagne Noire, les bénévoles de l'association Ora Fontium ont poursuivi leurs investigations, essentiellement dans les sources écrites. Ils livrent un document inédit sur une chasse aux loups au XVIII^e s. (1.2. Organisation d'une chasse aux loups dans les environs d'Arfons : 10 mai 1763) et une contribution sur le développement de la culture de la pomme-de-terre qui s'est accompagnée d'opérations de défrichage et de mise en valeur des sols (3.3. Quelques éléments sur l'histoire de la pomme-de-terre à Arfons au XIX^e siècle). Jean-Paul Calvet a poursuivi ses observations géologiques sur le Causse de Sorèze et Berniquaut (2.2. Quelques observations sur les sites d'extractions de pierre et de minéraux ferrifères du plateau du Causse de Sorèze et de l'Oppidum-castrum de Berniquaut (commune de Sorèze – Tarn).). Signalons enfin qu'un travail universitaire mené par Dimitri Weeger est en cours sur la Montagne Noire, exploitant en particulier la couverture LiDaR en croisant ces informations avec les données historiques et archéologiques (3.2. L'occupation du sol autour de la commune d'Arfons et de la forêt de Ramondens (Tarn) : Approches archéologiques et historiques de la structuration des espaces agricoles et forestiers dans un long Moyen-Âge.).

Axe 1 – Gestion et exploitation sylvicole



1.1. La forêt de Grésigne de la Grande Réformation de Colbert en 1661 à la Révolution française de 1789 : une forêt de communauté plutôt que royale ?

Audrey Calmettes

Mémoire de Master 2, Sous la direction de Charpentier Emmanuelle (FRAMESPA – UMR 5136, UT2 J), 226p.

1.1.1. La problématique et le plan du mémoire

L'écriture de ce mémoire et particulièrement l'élaboration d'une problématique n'a pas été chose simple. Essayer d'agencer la masse de documents qui me faisait face pour en sortir un questionnement a pris du temps mais finalement un paradoxe a fait surface : la forêt de Grésigne, possession du roi de France, ne semble pas être utilisée par ce dernier mais plutôt par les habitants qui l'entourent, transformant la forêt de Grésigne en forêt « communale ». Il faut entendre par « communale » une forêt exploitée (voire entretenue ?) par les communautés limitrophes, à savoir, les communautés de Penne, de Vaour, de Saint-Beauzile, de Sainte-Cécile-du-Cayrou, de Castelnau-de-Montmiral, de Puycelsi et de Larroque. A cela, peut être rajoutée la ville de Gaillac qui à cette époque possédait des droits d'usage sur la forêt de Grésigne. Ce mémoire s'est cantonné aux bornes chronologiques allant de 1661, début de la Grande Réformation des Eaux et Forêt de Colbert durant laquelle Louis de Froidour visite la Grésigne, à la Révolution française de 1789, fin de l'époque moderne qui emporte avec elle la juridiction des maîtrises des Eaux et Forêts et des tables de marbres.

Le mémoire s'articule en trois axes. Le premier vise à aborder la forêt de Grésigne sous un angle régional en cherchant à savoir si cette dernière participait, ou non, à l'économie de la région gaillacoise. Ainsi, trois sous-axes viennent répondre à ce questionnement : la vente du bois, à travers la réglementation des coupes, les acteurs de ce commerce, l'évolution des tarifs et l'état des comptes de la maîtrise de Villemur ; les difficultés d'acheminement, en abordant notamment le projet de rendre la Vère navigable ; le déclin de la verrerie sylvestre en Grésigne. Le deuxième axe permet de resserrer la focale à l'échelle des paroisses, il traite de l'aspect nourricier de la forêt pour les communautés alentours. Sont abordés les droits et usages de ces dernières, les défrichements de la seconde moitié du XVIIIe siècle et la démographie et le climat de la région qui permettent une mise en perspective. Pour finir, le dernier axe vient questionner l'image d'une forêt appauvrie que Froidour dépeint lors de sa visitation. Sont ainsi abordés les dégâts que peuvent causer les humains sur la nature, puis la surveillance de la forêt et sa réglementation, enfin le tout est nuancé en se questionnant sur l'efficacité de cette surveillance, sur les réels dégâts que cause le climat. In fine, le mémoire se conclut en se demandant aux yeux de qui la forêt de Grésigne semble appauvrie, voire dévastée.

1.1.2. Le corpus de source

Pour se faire, ont été privilégiées tous les documents d'archives abordant et pouvant aborder la forêt de Grésigne, toutefois en se limitant chronologiquement aux bornes allant de 1661 à 1789. Ainsi les fonds des Archives départementales du Tarn ont été dépouillés dans un premier temps. Dans ces derniers se trouvent les archives communales de Castelnau-de-Montmiral, sous la cote 64 EDT, et particulièrement la sous-série DD (biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie), dans laquelle se trouve un fonds sur la forêt de Grésigne où est notamment conservé un jugement d'autorisation du dénombrement des droits et privilèges de la communauté de Castelnau-de-Montmiral fait en 1687. Ensuite dans la sous-série HH (agriculture, industrie, commerce) nous retrouvons des encouragements aux défrichements qui ont suivi une déclaration du roi de 1770. En outre, ce sont les séries A (actes du pouvoir souverain et domaine public), B (cours et juridictions), C (administrations provinciales), J (entrées par voie extraordinaires), qui ont été privilégiées. A propos de la série B, dans laquelle se trouvent les procédures pour vols et coupes de bois principalement, en raison de son importance, il n'a été dépouillé entièrement que les procédures criminelles et civiles de la baronnie de Castelnau-de-Montmiral, de Penne et de Puycelsi. Quant aux procédures de la temporalité d'Albi sur les 42 cotes de procédures criminelles seules 19 ont été dépouillées en raison du temps que cela prenait et de la non-fructuosité de ce travail. De plus, les registres paroissiaux, sous-série 1 E, des paroisses de Castelnau-de-Montmiral ont été dépouillés dans le but de faire une étude démographique de 1689 à 1789. Les archives notariales ont volontairement été mises de côté en raison du trop grand nombre de registres et de la difficulté rencontrée pour les lire.

Dans un second temps, l'attention s'est portée aux fonds des Archives départementales de la Haute-Garonne, en particulier à celui des Eaux et Forêts sous la cote 8 B dans lequel se trouvent des sacs à procès mais aussi le fonds de la Réformation de Froidour. En complément, la sous-série 1 A a été dépouillée afin d'y trouver les registres de la réformation des Eaux et Forêts. De plus, grâce à l'accord de Madame Nathalie Regagnon, directrice adjointe des Archives départementales de la Haute-Garonne (ADHG), des registres de ventes de bois de la grande maîtrise de Toulouse provenant de la sous-série 8 B, pas encore cotés, ont pu être consultés. Le fonds de la juridiction des gabelles, anciennement coté en 51 B, a aussi été dépouillé afin d'y trouver des procès-verbaux pour faux-saunages dans la forêt de Grésigne. Afin, la série J, comme pour les Archives du Tarn, n'a pas été négligée et il a été dépouillé des registres de comptes des recettes et dépenses provenant de la vente de bois de la maîtrise de Villemur.

Pour finir, dans le but de bien faire le tour du sujet, le fonds des États du Languedoc se trouvant aux Archives départementales de l'Hérault, sous la série C, a aussi été examiné. Le travail des archivistes aidant grandement dans le dépouillement grâce à l'inventaire que ces derniers ont constitué, la recherche de documents relatifs à la forêt de Grésigne a été facilitée et a pu mettre en

lumière divers documents se rapportant à la verrerie, mais aussi aux défrichements avec des tableaux venant compléter les archives municipales de Castelnau-de-Montmiral.

Au total, 177 cotes ont été consultées durant les deux années de master, représentant un peu plus de 6000 photographies, sans compter les documents numérisés.

En outre, les lectures diverses ont mené à la découverte de documents sur la plateforme Gallica, mise à disposition par la Bibliothèque Nationale de France. Ainsi, la numérisation des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences a permis de retrouver un mémoire de Buffon¹³ et un autre de Réaumur¹⁴ à propos des bois du royaume. Cette même plateforme permet la lecture des écrits de Duhamel du Monceau¹⁵ et de Froidour¹⁶.

L'étude de ces documents de nature diverses et variées a rendu l'exercice de recherche particulièrement intéressant. Pouvoir étudier à la fois des registres, des procès-verbaux, des cartes, des tableaux, des documents manuscrits, imprimés a permis de ne jamais se lasser d'un type de document et d'apprendre à s'adapter à toute typologie documentaire.

1.1.3. Les conclusions de la recherche

Ainsi, ces documents d'archives ont mis en lumière que la forêt de Grésigne, malgré son statut de forêt royale, n'est que peu utilisée par le roi, le seul revenu qu'il en tire provient des adjudications, mais il semble que la somme totale ne représente qu'une faible part des revenus de la maîtrise de Villemur, quand bien même la forêt soit la plus grande chênaie du sud de la France. A l'aide des comptes des recettes et dépenses provenant de la vente des bois de la maîtrise de Toulouse¹⁷ un graphique a été réalisé :

13 De Buffon, « Mémoire sur la conservation et le rétablissement des forest », *Mémoire de l'Académie royale des sciences*, Paris, Imprimerie royale, 1739, p. 140-156.

14 De Réaumur, « Reflexions sur l'état des Bois du Royaume ; & sur les Précautions qu'on pourroit prendre pour en empêcher le déperissement, & les mettre en valeur », *Mémoire de l'Académie royale des sciences*, Paris, Imprimerie royale, 1721, p. 284-301.

15 Duhamel du Monceau Henri-Louis, *De l'exploitation des bois, ou Moyens de tirer un parti avantageux des taillis, demi-futaies et hautes-futaies, et d'en faire une juste estimation ; avec la description des arts qui se pratiquent dans les forêts, faisant partie du traité complet des bois & des forests*, Paris, Guérin et Delatour, 1764.

16 Froidour Louis de, *Instruction pour les ventes des bois du roi, avec des notes tirées des meilleurs Auteurs sur la matiere des Eaux & Forêts, & des Ordonnances de 1669, 1667 & 1670*, Paris, Brunet, Barois, Duchesne, 1759.

17 ADHG, 1 J 626, *Comptes des recettes et dépenses provenant de la vente des bois de la maîtrise de Toulouse*, 1720-1748.

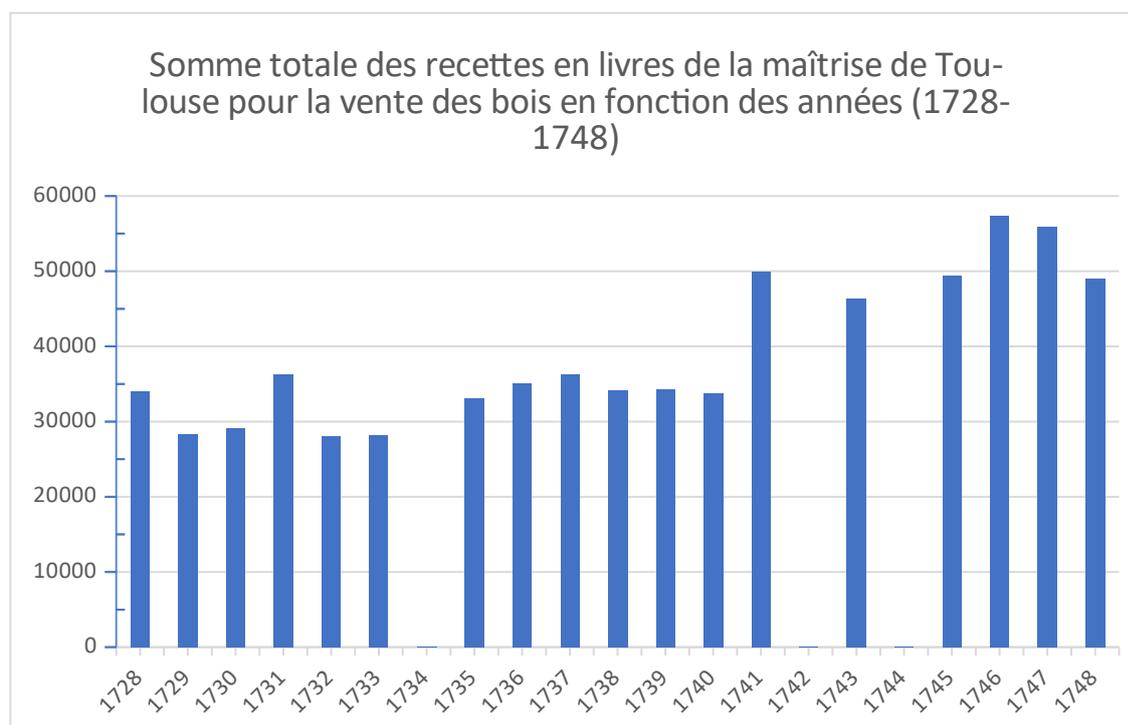


Figure 2: Somme totale des recettes en livres de la maîtrise de Toulouse pour la vente des bois en fonction des années (1728-1748) – Source : ADHG, 1 J 626, Comptes des recettes et dépenses provenant de la vente des bois de la maîtrise de Toulouse, 1721-1748.

Celui-ci témoigne de l'augmentation du prix du bois au cours du XVIII^e siècle et nous permet de comparer les recettes totales avec celle de la forêt de Grésigne. Ainsi, en suivant les données que nous donne Pierre Deffontaines¹⁸, en 1770 elle ne rapporte que 10 000 à 12 000 livres alors qu'elle est la forêt la plus grande de la maîtrise de Toulouse. Si nous reprenons les chiffres du graphique, la forêt de Grésigne représenterait, pour 1748, 20 à 24 % de la somme totale des recettes de la maîtrise de Toulouse alors que nous savons que les recettes, par l'action du prix du bois en constante augmentation, sont plus importantes en 1770 par rapport à 1748, ainsi ce pourcentage devrait être plus bas. De plus, cette forêt étant royale elle possède plusieurs gardes qu'il faut rémunérer, pour lesquels ces 10 000 à 12 000 livres servent pratiquement en totalité¹⁹. Cette très faible rentabilité résulte probablement de la topographie dans laquelle s'inscrit la forêt. En effet, il a été mis en évidence que les reliefs freinent les possibilités d'acheminement du bois, aussi la région ne dispose que de peu de voies de communications terrestres et d'une voie de communication fluviale qui est l'Aveyron, le projet de rendre la Vère navigable n'ayant pas abouti. La forêt de Grésigne ne s'inscrit pas pleinement dans l'économie forestière probablement à cause de cela, nous remarquons aussi que les adjudications profitent plutôt aux verriers, les marchands venant sporadiquement acheter du bois. En effet, grâce aux registres n° 81, n° 82, n° 90, n° 93, n°

18 Deffontaines Pierre, « La Grésigne », *Annales de géographie*, t. 33, n° 185, 1924, p. 433.

19 *Ibid.*

98 de la série 8 B non-coté des ADHG que Madame Nathalie Regagnon m'a permis de consulter, ainsi qu'aux comptes des recettes et dépenses cotés 1 J 626 des ADHG, il a été mis en évidence que sur les 18 marchands recensés entre 1675 et 1747 seuls 2 viennent plusieurs années acheter de la matière ligneuse, il s'agit de Guillaume Bonnaven et de Pierre Hernandes. De plus, parmi les adjudicataires recensés lors des ventes de bois, les marchands représentent 33 % des adjudicataires, contre 44 % pour les verriers qui sont au nombre de 16. La Grésigne semble être une forêt d'appoint plus qu'une forêt d'approvisionnement aux yeux des marchands.

Néanmoins, nous aurions pu penser que la forêt participait à l'économie régionale par le biais de l'artisanat verrier présent en son sein mais ceci n'apparaît pas comme étant le cas, d'autant plus que le XVIIIe siècle marque le déclin de cette activité. En effet, diverses sources attestent d'une diminution progressive du nombre d'atelier. Lors de sa visitation en 1666, Froidour atteste de 7 ateliers²⁰, en 1725 un mémoire en dénombre 5²¹, une lettre de 1771 témoigne de 3 ateliers²², un document de 1788 ne compte plus que 2 verreries²³ et nous savons que la dernière, la verrerie de Hauteserre, ferme en 1851. A ce propos, la raison du déclin est encore floue, plusieurs facteurs apparaissent comme participant à ce phénomène mais aucun ne se démarque particulièrement. La réglementation, par exemple, autour de l'établissement des ateliers joue peut-être un rôle mais ne semble pas être la cause première. De même, la concurrence avec des verreries plus importantes, à l'instar de celle du chevalier de Solages, n'apparaît pas comme étant une véritable gêne pour les verreries sylvestres puisque leurs productions et leurs clients diffèrent. Seule la nouvelle réglementation sur la coupe du bois instaurée par la Grande Réformation de Colbert semble être une des causes principales. Effectivement, avant cela les verriers avaient le droit de prendre tout le bois nécessaire à leur activité, la quantité étant limitée à la seule appréciation des gardes forestiers. Ainsi, jugés coupables de couper un trop grand nombre d'arbres causant le mauvais état de la Grésigne, le réformateur Froidour instaure les ventes par adjudications. Dorénavant, les verriers doivent compter une nouvelle dépense : l'achat du bois. Toutefois, il serait intéressant de creuser davantage ce sujet, afin de mettre au clair cette question du déclin de la verrerie sylvestre.

Malgré son potentiel ligneux et une activité verrière, la Grésigne ne participe que peu à l'économie régionale. Ainsi, cette forêt apparaît comme étant principalement utilisée par les communautés qui possèdent des droits d'usages relatifs au ramassage du bois mort et du mort-bois. Toutefois, les communautés ne s'arrêtaient pas à ces simples droits. Les verbaux de visite retrouvée dans la sous-série 8 B²⁴ témoigne de la délinquance qui s'opérait en Grésigne. A ce propos une carte localisant les lieux endommagés par les coupes de bois a été réalisée :

20 ADHG, 8 B 002, fol. 77 r°, Procès verbal de visitation de la forest de Gresigne, 6 octobre 1666.

21 ADH, C 2760, *Mémoire sur les verreries du diocèses d'alby*, 1725.

22 ADH, C 5680, *Lettre de Gorsse*, 19 août 1771.

23 ADH, C 2739, *État des usines et bouches a feu existantes dans le pays d'albigeois*, 1788.

24 ADHG, 8 B 43, 8 B 355, 1678-1666.

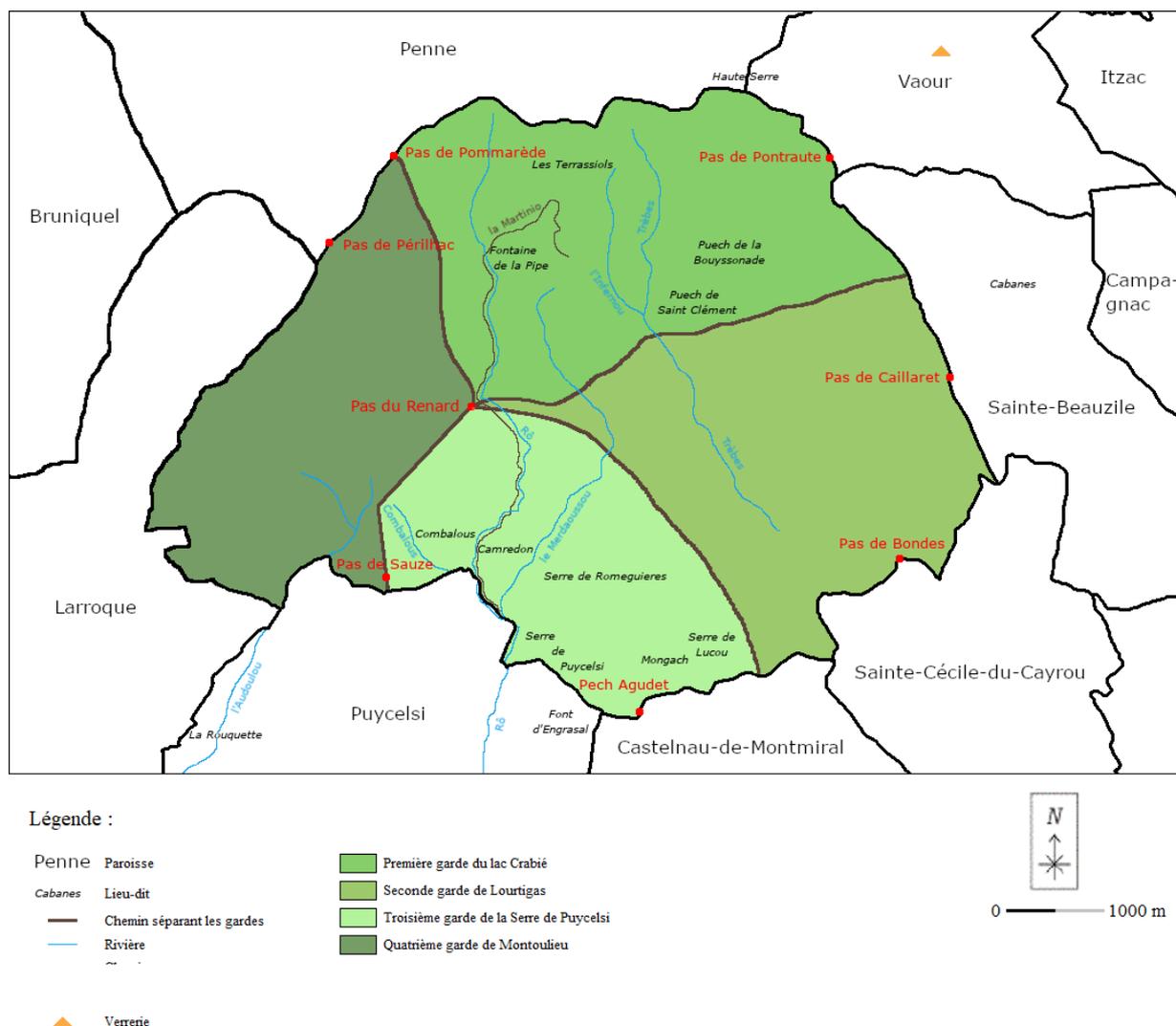


Figure 3: Carte des délits

Cette dernière a été réalisée à l'aide de procès-verbaux²⁵ proche chronologiquement afin d'avoir une vision de la Grésigne à l'instant T. Tous les lieux n'ont pas pu être inscrits en raison des changements de dénomination et du peu de cartes à disposition²⁶, mais elle permet déjà de remarquer que les dégradations ont lieu généralement proche de la lisière de la forêt, confirmant la responsabilité des communautés dans le mauvais état de la forêt déploré par Froidour. D'autant plus que ces zones en lisière sont celles où le plus d'arbres a été coupé. Lors de la visite du 27

25 ADHG, 8 B 43 (k1), Procès-verbal de visitation de la forêt de Grésigne par François de Laprun, 1666 ; ADHG, B 43 (k1), Procès-verbal de visitation de la forêt de Grésigne par Jean de Verdun, 1666.

26 Les cartes et plans utilisés : ADHG, 8 B 002, fol. 28 v°-fol. 29 r°, Plan et figure de la forêt de Grésigne, s.d. ; ADT, 1 J 6/52, Plan géométral de la forêt royale de Grésigne et ses environs, 1787 ; ADT, Tableau d'assemblage de Castelnaud-de-Montmiral, 1812 ; <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> ; Carte touristique de la forêt de la Grésigne dressée en 1979 par Louis Berthuel, échelle 1/20000, disponible à cette adresse : <https://histoireforetgresigneart.files.wordpress.com/2020/01/plan-berthuel.pdf>

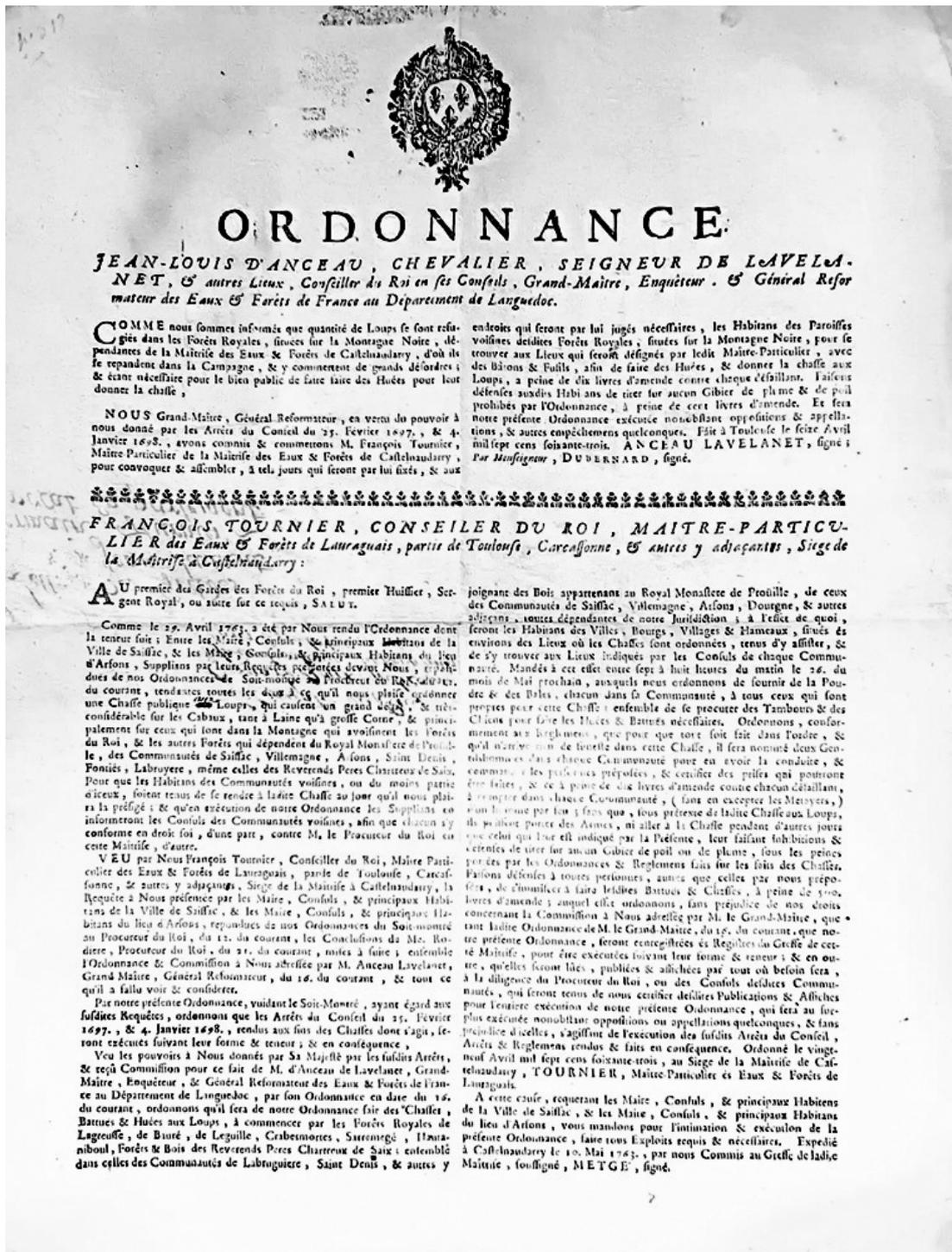
novembre 1666 « remontant le panchant de [la serre de Roumiguieres] regardant la serre de Puycelsy » 120 chênes ont été coupés, sans connaître la date, et plus haut « presque autant » dont 12 coupés il y a environ 1 an, les autres depuis « fort long temps ». Le lendemain il a été constaté au lieu « regardant le triage dit michjoun tout ce qui est entre led[it] chemin de lad[ite] serre et le chemin dit le Cavetal de las crabos jusques au bout dicette, a lendroit ou le chemin qui part de pechagudet le joint » 150 chênes ou alisiers coupés depuis « longtemps ». Le 2 décembre 1666 160 chênes depuis « long temps » ont été coupés « entre led[it] ruisseau de Ro depuis lad[ite] jonction jusques au ruisseau de merdaussou avec icelluy et le chemin qui part dud[it] passant tout le long de la serre de Camredon allant joindre le chemin qui part del pas de la Rouquette et va a lad[ite] jonction de Ro a las ferieres faisant led[it] chemin lateste ». Enfin, ce sont 95 et 94 chênes dont il ne reste que le tronc ou la tête qui sont trouvés « entre led[it] chemin qui part dud[it] pas de La Roquette et va joindre led[it] chemin quy vient du grés a las prados [...] et le poget dels oustals jusques au ruisseau de merdaussou, et montant led[it] ruisseau aud[it] pas de larouquette ». Toutefois, d'après les gardes qui visitent les lieux, et tel que nous pouvons le lire dans ces quelques citations, la grande majorité des dégradations est de « fort vieille d'acte », a été faite il y a « fort longtemps », peu de dégradations sont datées de l'année en cours ou de moins de trois ans. En effet, nous avons deux mentions d'arbres coupés il y a deux ou trois ans dont une mention concernant des charmes et « autres arbres de privilèges » ; quatre mentions de coupes datant d'un an ou environ concernant 12 coupes d'arbres non-identifiés, quatre jeunes chênes, et 15 chênes, hêtres et alisiers ; deux mentions de coupes effectuées au printemps dernier dont deux charmes et 10 arbres non-identifiés ; une mention d'un cerisier coupé il y a deux ou trois mois ; un érable coupé il y a un mois ou davantage ; deux mentions d'arbres « nouvellement coupés » ; une mention d'arbres dont la coupe est assez fraîche ; et enfin six mentions d'arbres « depuis peu » coupés concernant quatre jeunes chênes, un cerisier, un hêtre, six autres jeunes chênes, un alisier, et encore deux chênes.

Finalement, il semble que les communautés, au moment de la Réformation, n'aillent plus beaucoup en forêt couper du bois, et lorsque cela se produit ne sont coupés qu'à peine une dizaine d'arbres, rarement plus et pas uniquement du chêne. Ceci peut s'expliquer du fait que les communautés usent de leur droit d'usage pour ramasser du bois pour les menus ouvrages et la combustion, et que la coupe illicite n'est nécessaire que pour les plus gros ouvrages qui doivent être occasionnels. Néanmoins, l'ancienneté des coupes ne permet pas aux communautés d'échapper au couperet de la Réformation. Ces dernières écotent de lourdes amendes et d'une suspension pour 10 ans de leurs droits, d'autres communautés voient même leurs droits être définitivement supprimés.

En somme, la forêt de Grésigne est plus qu'une forêt c'est un enjeu de pouvoir. Le roi souhaitant réaffirmer son autorité et les communautés défiant cette autorité par la délinquance. La vision d'une forêt ruinée qu'ont les autorités, et particulièrement Froidour, sur la Grésigne témoigne de

cette volonté royale de reprendre le pouvoir. Dire qu'un lieu est en mauvais état permet de justifier les lourds jugements qui accompagnent la Réformation. Néanmoins, l'image d'une forêt quasiment entièrement coupée est sans doute vraie dans une certaine mesure, mais cette vision est celle de Froidour qui voit la forêt de ses yeux de forestier avec l'idée d'y trouver du bois pour la marine royale et une source de revenus pour le Trésor. Si la focale est déplacée et que l'on regarde la forêt à travers les yeux des communautés, la Grésigne devient simplement un complément en bois et autres ressources.

En conclusion, la forêt de Grésigne n'est royale que par son nom. La géographie de cet espace ne permet pas d'utiliser le bois pleinement, seules des adjudications sont possibles, profitant principalement aux verriers. Mais ces dernières ne rapportent pas énormément à la couronne. De plus, la Grésigne, in fine, ne produira jamais de bois pour la marine royale. La forêt de Grésigne sert davantage les intérêts des communautés limitrophes qui viennent y trouver une matière ligneuse en abondance, et ne semble pas rayonner au-delà. Il serait donc intéressant d'orienter les recherches sur la relation entre communauté et forêt dans cette région et de comparer avec d'autres travaux réalisés ailleurs, afin d'identifier à quel point la forêt de Grésigne servait les communautés.



Comme le 29 avril 1763, a été par Nous rendu l'Ordonnance dont la teneur suit ; entre les Maires, les Consuls et principaux habitants du lieu d'Arfons, supplians par leur requêtes présentées devant nous..... dues de nos Ordonnances de Soit-Montré du Procureur du Roi... du courant, tendantes toutes les deux à ce qu'il nous plaise ordonner une chasse publique aux loups qui causent un grand dégât et tous particulièrement aux cabaux (bétail), tant à laine qu'à grosse corne et particulièrement sur ceux qui sont dans la

montagne qui avoisinent les Forêts du Roi & les autres forêts qui dépendent du Royal Monastère de Prouilhe, des communautés de Saissac, Villemagne, Arfons, Saint-Denis, Fontiès, Labruyère, même ceux des Révérends Pères Chartreux de Saïx . Pour que les habitants des Communautés voisines, ou du moins partie d'iceux, soient tenus de se rendre à la-dite chasse au jour qu'il nous plaira & qu'en exécution de notre Ordonnance, les supplians en informeront les consuls des Communautés voisines, afin que chacun s'y conforme en droit foi, d'une part, contre Mr le Procureur du Roi en cette Maîtrise, d'autre.

Veux par Nous François Tournier, Conseiller du Roi, Maître Particulier de la Maîtrise des Eaux & Forêts du Lauragais, partie de Toulouse, Carcassonne & autres y adjacentes, siège de la Maîtrise à Castelnaudary, la requête à nous présentée par les Maires, Consuls, & principaux habitants de la ville de Saissac, & les Maires, Consuls, & principaux habitants du lieu d'Arfons, répondues de nos Ordonnances de Soi-montré au procureur du Roi, du 12 du courant, les conclusions de M^e Rodière, procureur du Roi du 21 du courant, mise à faire, ensemble l'Ordonnance & Commission à Nous adressée par Mr Anceau Lavelanet, Grand Maître, Général Réformateur, du 16 du courant, & tout ce qu'il a fallu voir & considérer.

Par notre présente Ordonnance, voidant le Soit-Montré, ayant égard aux susdites Requêtes, ordonnons que les arrêts du conseil du 25 février 1697, & 4 janvier 1698, rendus aux fins des chasses dont s'agit, seront exécutées suivants leur forme & teneur, & en conséquence.

Vu les pouvoirs à Nous donnés par sa Majesté par les susdits Arrêts , & reçu Commission pour ce fait de Mr d'Anceau de Lavelanet, Grand-Maître, Enquêteur , & Général Réformateur des Eaux & Forêts de France au Département de Languedoc, par son Ordonnance en date du 16 du courant, ordonnons qu'il sera de notre Ordonnance faire des chasses , battues et huées aux loups, à commencer par les forêts royales de Lagresse, Bauré, de Laiguille, Cabresmortes, Sarremégé, Hautaniboul, forêt & bois des Révérends Pères Chartreux de Saïx, ensemble dans celle des Communautés de Labruguière, Saint-Denis, & autres y joignant des bois appartenant au Royal Monastère de Prouilhe, ceux des communautés de Saissac, Villemagne, Arfons, Dourgne, & autres adjaçans, toutes dépendantes de notre juridiction, & à l'effet de quoi, seront les habitants de villes, bourgs, villages et hameaux situés aux environs des lieux où les chasses sont ordonnées, tenues d'y assister, et de s'y trouver aux lieux indiqués par les Consuls de chaque Communauté. Mandées à cet effet entre sept à huit heures du matin le 26 du mois de mai prochain, auxquels nous ordonnons de fournir de la poudre et des balles, chacun dans sa Communauté, à tous ceux qui sont propres pour cette chasse ; ensemble de se procurer des tambours & des chiens pour faire les huées et battues nécessaires.

Ordonnons conformément aux règlements, que pour tout soit fait dans l'ordre et qu'il n'arrive rien de..... dans cette chasse, il sera nommé deux Gentilhommes dans chaque Communauté pour en avoir la conduite & commander les personnes préposées & certifier des prises qui pourront être faites, & ce à peine de 10 livres d'amende contre chacun défailant à compter dans chaque Communauté, (sans en excepter les métayers),..... par

feu, sans que, sous prétexte de la dite chasse au loup, ils puissent porter des armes n'y aller à la chasse pendant d'autres jours que celui qu'il leur est indiqué par la Présente, leur faisant inhibition et défense de tirer sur aucun gibier de poil ou de plume sous les peines portées par les Ordonnances et Règlement faits sur les faits de chasse. Faisons défense à toute personne, autre que celles par nous préposées, de s'immiscer à faire les dites battues et chasses à peine 500 livres d'amende auquel effet ordonnons, sans préjudice de nos droits concernant la Commission à nous adressée par Mr le Grand-Maître, que tant la-dite Ordonnance de Mr le Grand-Maître du 16 du courant que notre présente Ordonnance, seront enregistrées au registre du greffe de cette Maîtrise pour être exécutées suivant leur forme et teneur ; & en outre, qu'elle seront lues, publiées & affichées partout où besoins sera, à la diligence du Procureur du Roi ou des Consuls des dites Communautés, qui seront tenues de nous certifier des dites Publications & Affiches pour l'entière exécution de notre présente Ordonnance qui sera au surplus exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préjudice d'icelles, s'agissant de l'exécution des susdit arrêts du Conseil, Arrêts & Règlements rendus & faits en conséquence.

Ordonné le 29 avril 1763 au siège de la Maîtrise de Castelnaudary, TOURNIER, Maître – Particulier des Eaux & Forêts de Lauragais.

A cette cause, requérant les Maires, Consuls & principaux habitant de la ville de Saissac et les Maires, Consuls, et principaux habitants du lieu d'Arfons vous mandons pour l'intimation & exécution de la présente Ordonnance, faire tous Exploits requis et nécessaires.

Expédié à Castelnaudary le 10 mai 1763, par nous Commis au Greffe de la dite Maîtrise, soussigné METGE .

Axe 2 – Activités artisanales



2.1. Charbonnage ancien en Grésigne : poursuite des travaux d’inventaire et de caractérisation des charbonnières

Notice scientifique de l’Opération 1412145 (Forêt Domaniale de Grésigne – Prospection thématique)

2.1.1. Introduction

En 2023, la prospection en forêt de Grésigne s’est limitée à une journée de terrain (26/09/2023) dédiée à des prélèvements à la tarière sur des charbonnières anciennes, dans la continuité du projet GRESICHARB financé en 2021 par la Zone-Atelier Pyrénées-Garonne (cf. Rapport intermédiaire du PCR RHEFOREST_81 2021, p.93-99 – opération de prospection thématique n°1411618 et Rapport final du PCR RHEFOREST_81 2022, p.65-77).

La stratégie de terrain adoptée en 2023 a tenu compte des résultats obtenus concernant la datation des charbonnières prélevées en 2021 et analysées puis datées en 2022. Constatant que la totalité des replats visités avaient le plus vraisemblablement fonctionné au cours du XIX^e siècle, nous avons posé l’hypothèse selon laquelle la bonne visibilité des aménagements identifiables sur l’imagerie dérivée du Lidar était liée à la période d’activité relativement récente de ces charbonnières.

Nous avons donc souhaité tester la possibilité de détecter d’anciennes charbonnières qui n’auraient pas laissé d’empreinte topographique marquée en raison d’une érosion ou d’un recouvrement sédimentaire plus important lié à l’ancienneté de leur fonctionnement.

2.1.2. Méthodologie de terrain

Un secteur relativement plat de la Réserve Biologique Intégrale de Montoulieu a été sélectionné pour la relative faiblesse du nombre de charbonnières identifiées sur l’imagerie dérivée du Lidar, peut-être d’ailleurs en raison de ce faible dénivelé qui n’a pas nécessité d’importants aménagement pour aplanir le sol accueillant la plateforme.

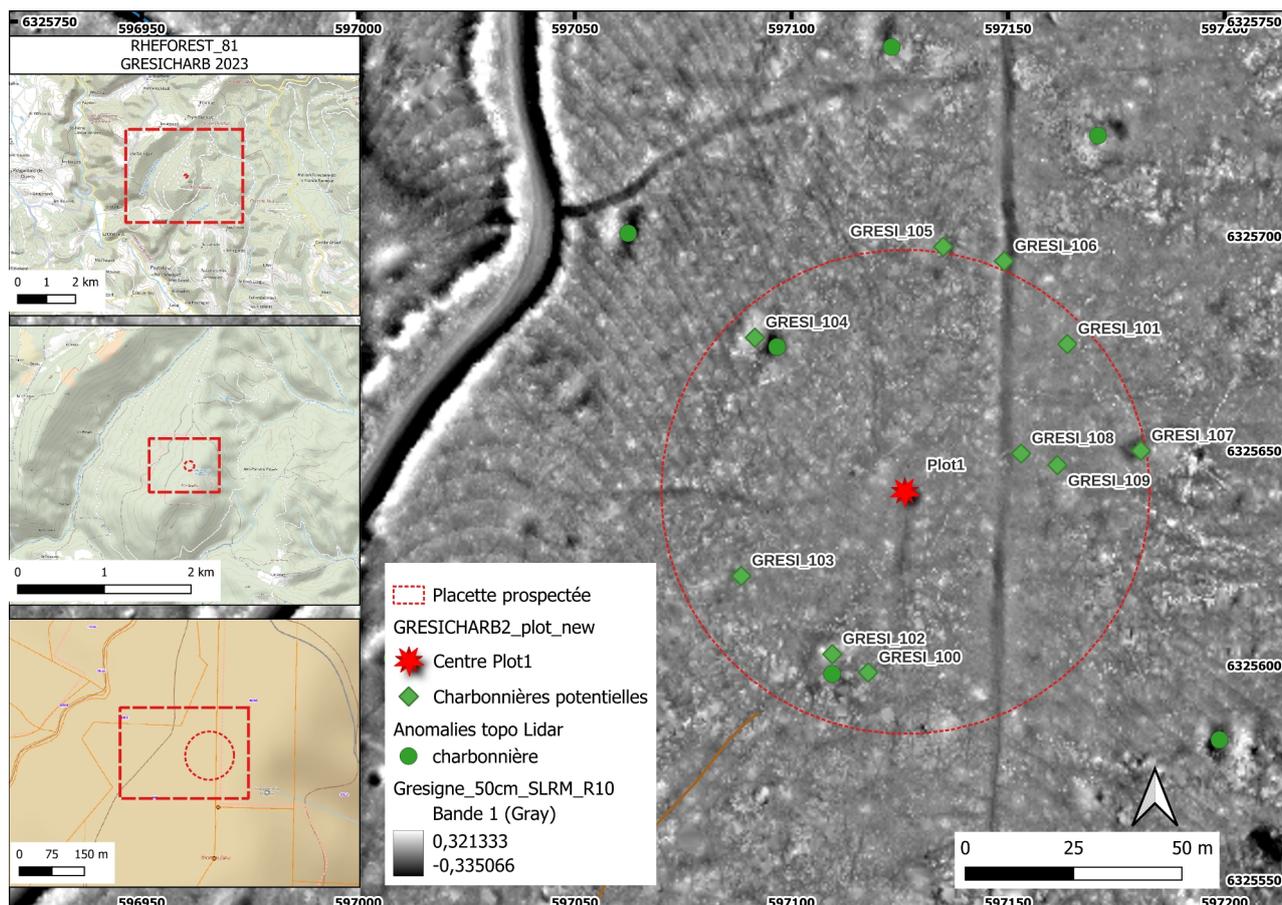
Un centre de placette a été défini et il a été convenu de prospecter systématiquement la surface d’un hectare autour de ce centre de placette, soit sur un rayon d’environ 56 mètres. Seuls deux indices de charbonnières avaient été identifiés dans cette emprise sur l’imagerie dérivée du Lidar.

L’équipe de prospection, composée de Sylvain Burri, Vanessa Py-Saragaglia, Nicolas Poirier et quatre apprentis charpentiers « Les Bâisseurs Médiévaux » adonc systématiquement recherché des indices de charbonnage ancienne dans cette emprise d’un hectare, en découvrant la litière tous les 5 à 6 mètres. Lorsque des charbons sont identifiés en surface, la prospection est poursuivie en maillage plus serré afin de délimiter l’indice.

Lorsqu'une charbonnière est délimitée, l'échantillonnage a été réalisé dans l'objectif de disposer de suffisamment de matériel (charbons) pour une première évaluation anthracologique et pour sélectionner des charbons destinés aux analyses par le radiocarbone. On s'est donc limité à un ou deux points d'échantillonnage par replat (généralement dans la zone médiane du replat). Les prélèvements ont été réalisés à l'aide d'une tarière pédologique, par passe de 20 cm de profondeur (parfois moins), soit environ 50 cl de sédiment par prélèvement. Le niveau charbonneux était généralement détecté entre 0 et 20 cm de profondeur. Le niveau riche en charbons qui synthétise les résidus des derniers épisodes de charbonnage qui se sont déroulés sur le replat était généralement épais de 20 à 40 cm, rarement plus (maximum 60 cm). Parfois nous avons procédé à un décapage de la couche charbonneuse centimétrique, sur une surface décimétrique, car le sédiment prélevé à la tarière ne semblait pas contenir suffisamment de charbons.

2.1.3. Résultats préliminaires

Au terme de cette approche systématique, ce sont 10 indices de charbonnières qui ont été identifiés et 8 prélevés dans l'emprise choisie d'un hectare. Sur ces 10 indices, seuls 2 avaient été identifiés sur l'imagerie dérivée du Lidar.



Seuls les indices GRESI_100 à GRESI_107 ont fait l'objet de prélèvements. Les 2 autres seront probablement prélevées en 2024. Au total, ce sont 24 sacs de prélèvements qui ont été réalisés sur ces 8 indices de charbonnières.

2.1.4. Conclusion

Dix indices de charbonnières potentielles ont donc été identifiés à l'issue de cette prospection systématique sur une placette d'un hectare où seules deux anomalies topographiques Lidar avaient été repérées. Ce simple résultat illustre le potentiel archéologique de la Grésigne en matière de charbonnage ancien qui semblait déjà massif à l'issue de l'inventaire des replats de charbonnage visibles sur le Lidar (2300 à l'échelle de toute la forêt). Le nombre déjà important de charbonnières pourrait ainsi être multiplié par 10 pour les secteurs les plus plats de la forêt.

Au moment de conclure ce rapport de prospection, les prélèvements réalisés sont en cours d'analyse pour y sélectionner les charbons les plus adaptés à une datation radiocarbone. Une douzaine d'échantillons pourront être datés grâce au budget accordé à cette opération.

Les datations obtenues nous permettront de tester l'hypothèse selon laquelle les charbonnières les plus anciennes pourraient également être les plus érodées et n'avoir laissé que peu d'indice microtopographique lisible au Lidar.

Nous gardons espoir de détecter des charbonnières médiévales qui permettraient, par une étude approfondie des charbons, de restituer le paysage forestier charbonné médiéval.

2.2. Quelques observations sur les sites d'extractions de pierre et de minéraux ferrifères du plateau du Causse de Soréze et de l'Oppidum-castrum de Berniquaut (commune de Soréze – Tarn).

Jean-Paul Calvet – Société d'Histoire de Revel Saint-Ferréol / Société d'Histoire de Soréze.

Notice abrégée du rapport scientifique de l'opération archéologique de prospection diachronique n° 076 / 2023- 0666 – arrêté préfectoral en date du 27 juin 2023.

N° de référence du site : 81.288.002. AP / code opération : 14 12208

Axe 12 : mines – carrières et matériaux associés

Depuis de nombreuses décennies ces deux sites majeurs de la commune de Soréze ont fait l'office de fouilles assez localisées de surface et/ou de rapports circonstanciés sur des découvertes souterraines concernant plusieurs grottes.

Avec le recul et vue l'importance du mobilier lapidaire découvert au cours des années il nous a apparu important de faire une sorte de synthèse du mobilier découvert levant ainsi certainement des problématiques non entièrement solutionnées à ce jour.

2.2.1 Pour le plateau du Causse et Berniquaut

Il s'agit donc plutôt d'un « état des lieux » qui demandera à entreprendre des investigations plus détaillées sur l'activité des « mineurs » et leur méthode de traitement des hydroxydes de fer du milieu du XI^e siècle au milieu du XII^e siècle pour le causse de Soréze ; mais aussi pour les deux sites dans le cadre du travail d'extraction de calcaire métamorphisé et de la production de « pierres d'art » (plus difficile est dans ce cas la datation qui pourrait être entre le XI^e siècle et le XIV^e siècle).

2.2.2 Pour le plateau du Causse et les cavités

Ce rapport analyse les différentes approches des mineurs face aux gisements filoniens d'hydroxydes de fer puis nodulaires et pisolithiques.

Sur le plan quantitatif et qualitatif quelques données sont fournies avec notamment des expérimentations de fusion de fer en bas fourneau et reproduction d'herminette ; des pourcentages dans l'encaissant (argile) du fer forgeable sont aussi proposés.

Les lieux d'extraction connus sont repérés en surface et sous terre (notamment sur deux importantes linéations tectoniques).

Des zones d'extraction de pierre ont semble-t-il permis de manufacturer par taille des colonnes ou colonnettes et des pièces de pavement (carreaux hexagonaux surtout). D'autres éléments dégrossis (souvent épannelés) ne permettent pas de reconnaître leur destination finale fonctionnelle. Évidemment les éléments décrits et repérés sont des rebuts de taille. Plus de 40 éléments ont été inventoriés.

2.2.3 A Berniquaut

Pour Berniquaut près de 8 sites d'extraction sont reconnus (la plupart étant récents XIX^e et début XX^e s.) ; il s'agit essentiellement d'extraction de gravats pour les routes et le bâtiment (peut être aussi pour fabriquer de la pierre recomposée). Divers chemins permettaient d'acheminer la pierre jusqu'à la plaine et d'après la tradition orale jusqu'à l'ancienne gare de Durfort.

Pour les périodes plus anciennes (surtout moyen-âge) nous avons relevé des traces de sites d'extraction de la pierre directement dans les maisons qui ainsi créaient des sortes de cases encoches. Les traces de style « *emboitures – encoignures – mortaises* » et l'étude lithologique du massif rocheux (stratification décimétrique prononcée) permettent de mieux reconnaître les techniques d'extraction et de débitage.

Une de ces carrières (dans une case à encoche d'ailleurs non terminée) est aussi un vestige intéressant. Cet ensemble est « *oblitéré* » par un dépotoir de céramique grise étudiée par Jean Catalo qui date ce dépotoir de la fin du XII^e – début XIII^e siècle scellant ainsi une approche pour la datation.

Les produits finis devaient être des claveaux de portes (arc, claveau et sommiers ont été retrouvés) ainsi que des pierre d'encadrement parfaitement lissées et taillées à angle droit. Des crapaudines ont été aussi relevées.

Si ces pierres de construction ont pu faire partie des édifices en place, leur dispersion laisse à penser qu'il aurait pu y avoir en cet endroit un artisanat de ces pierres. Une importante quantité de déchets de taille de pierre est présente.

Leur texture à grain fin ressemble aussi à celle des pierres sculptées que l'on retrouve dans les bâtiments conventuels de Soréze.

Les formes de la plupart des pierres qui constituent les murs du castrum attestent que les « constructeurs - tailleurs de pierre » privilégiaient une forme de taille particulière (style de tendance pyramidale) qui permettait de faire des parements intérieurs et extérieurs que l'on bloquait par de la pierraille dans l'âme du mur.

Ces murs gardent ainsi une belle esthétique !



Figure 5: Calcaire du Causse : « pièce épanelée »

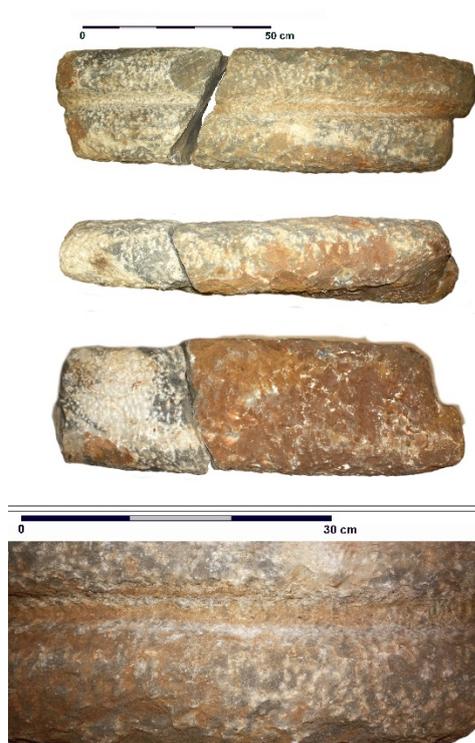


Figure 4: Calcaire du Causse : « rebut de taille » Tentative avortée de séparation de deux colonnettes



Figure 6: Causse de Soréze : à droite reproduction d'une herminette de la grotte du Métro (à partir d'hydroxydes du Causse – à gauche l'original)

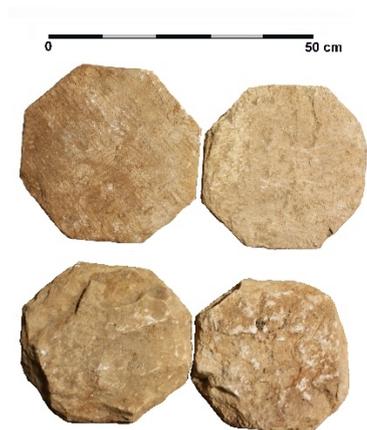


Figure 7: Causse de Soréze : pierre pour carrelage



Figure 8: Castrum de Berniquaut : pierre d'encadrement parfaitement layée et taillée à angle droit

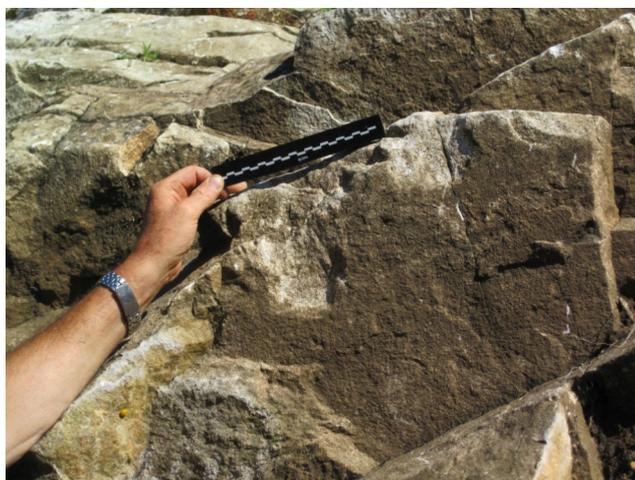


Figure 9: Castrum de Berniquaut : Emboîture

Axe 3 – Occupation du sol dans le temps long



3.1. La motte castrale médiévale de Saint-Clément en Grésigne : un site archéologique spectaculaire par son ampleur révélée par le LIDAR

Bernard ALET

3.1.1. Introduction : vers une vision globale de la motte de Saint-Clément et de ses abords

La connaissance globale du site de Saint-Clément (motte castrale, basse-cour et abords) a beaucoup progressé depuis 3 ans grâce à la technologie du LIDAR mis en œuvre dans le cadre du Programme Collectif de Recherche (PCR) RHEFOREST (Recherches Historiques sur les Espaces Forestiers du Tarn), piloté par Nicolas POIRIER, programme qui s'est déroulé de 2020 à 2022 (N. POIRIER, 2022) : survol photogrammétrique par drone de l'ensemble du site le 30/01/2020 et couverture aérienne LIDAR en mars 2020, le tout complété au sol par des prospections géophysiques au magnétomètre le 22/02/2020 et par plusieurs récoltes de matériel archéologique avec les équipes de Florence GUILLOT en juin 2020. En outre, en déployant une démarche multi-scalaire, cette vision globale permet de mieux comprendre les logiques d'implantation, d'organisation et d'occupation des différents espaces mis en évidence par le LIDAR et de proposer une interprétation d'archéologie paysagère autour de la motte de Saint-Clément.

3.1.1.1. Qu'est-ce qu'une motte castrale ?

Une motte castrale, comme les enceintes, sont des ouvrages de terre médiévaux, fortifiés et fossoyés. Ces ouvrages ont pu être aussi appelés « mottes féodales ». Les mottes castrales sont des tertres aménagés, composés d'une motte de terre avec plate-forme sommitale castrale entourée de fossés et dominant parfois une ou plusieurs basse(s)-cour(s).

La motte castrale était souvent le lieu de résidence aristocratique de la petite noblesse locale avec une tour ou donjon (dominium) qui était à la fois lieu de résidence élitaires, bâtiment défensif et poste de surveillance. En particulier, le donjon faisait office en quelque sorte de « tour de contrôle » visant à surveiller entre autres des espaces-ressources aux multiples enjeux et marquant en même temps l'affirmation du pouvoir seigneurial avec un statut privilégié – élitaires – de son détenteur.

Les plates-formes sommitales sont circulaires, ovales ou ovoïdes et leurs dimensions très variables, de 10 x 10 m pour les plus petites à 50 x 40 m et davantage pour les plus grandes, leur superficie moyenne étant comprise entre 200 m² et 500 m². Leur hauteur moyenne varie de 3 m à 8 m.

Les grandes mottes castrales avec basse(s)-cour(s) comme celle de Saint-Clément en Grésigne avaient souvent un rôle multi-fonctionnel, contrairement aux petites mottes castrales sans basse-cour ayant un rôle plutôt « militaire ».

La datation des mottes se situerait entre le haut Moyen-Âge et le Moyen-Âge central, c'est-à-dire entre la fin du X^e et le XIII^e siècle. P. CONTE et S. FAVAREL (2021) ont tenté d'estimer la durée des travaux nécessaire à leur édification en fonction de la main d'œuvre disponible : 3 mois à 30 travailleurs ou 3 semaines à une centaine d'hommes.

3.1.1.2. Qu'est-ce qu'une basse-cour ?

Une basse-cour est un espace dominé par la motte castrale et circonscrit par une ou plusieurs lignes de défense marquées par des fossés et des talus. Il peut y avoir plusieurs basses-cours contiguës délimitées par un talus s'étageant souvent les unes au-dessous des autres. La basse-cour est occupée par la paysannerie chargée de l'exploitation des ressources en particulier pastorales, agro-horticoles et artisanales : habitat souvent à pan-de-bois, en terre crue et/ou en torchis, bâtiments à vocation agricole (écurie, grange et autres dépendances), artisanale (forge, four à tuiles...) et parfois religieuse (église ou chapelle castrale).

3.1.1.3. Rôle multi-fonctionnel des mottes castrales avec basse-cour

- Une fonction symbolique, emblématique, de prestige : la motte en tant qu'élévation au service du pouvoir seigneurial, dans une société médiévale et féodale très hiérarchisée.
- Une fonction défensive : la plate-forme sommitale castrale mise en défense, conditionnée par un relief naturel pré-existant, parfois surhaussé par le creusement du fossé.
- Une fonction de mise en valeur de nouvelles terres agro-pastorales par « défrichement », d'où « motte de défrichement » qu'on a pu donner à ces ouvrages à une certaine époque. Cette conquête agraire médiévale a pu être favorisée, entre autres causes, par un climat plus clément lors du Petit Optimum Médiéval (POM), propice à de bonnes récoltes et favorable à l'expansion économique, donc à la croissance démographique.
- Une fonction stratégique de commandement et de contrôle de l'exploitation des ressources agro-pastorales et artisanales ainsi que des réseaux de communication.
- Une fonction sociale de fixation de la population et de groupement de l'habitat.

3.1.2. La motte castrale de Saint-Clément : un site spectaculaire par sa situation et son ampleur exceptionnelle

Une douzaine d'habitats perchés, tertres aménagés ou sites fortifiés ont pour l'instant été repérés et identifiés en Grésigne et sur ses marges immédiates : éperons barrés et oppida protohistoriques, mottes castrales médiévales, habitats fossoyés aristocratiques post-médiévaux... datant souvent de différentes époques et n'ayant pas qu'une vocation « militaire » de contrôle d'espaces-ressources et voies de communication. Ces aménagements sont souvent situés en position dominante (ce qui n'est pas le cas pour la butte de Saint-Clément), à une confluence ou un carrefour stratégiques.

La motte castrale de Saint-Clément est, dans le département du Tarn, une des mottes médiévales les mieux conservées et ce, grâce à la protection multi-séculaire de la couverture forestière de Grésigne qui a en quelque sorte « fossilisé » les structures archéologiques.

Ce tertre aménagé a toutes les caractéristiques d'une motte castrale médiévale avec une, voire deux basse(s)-cour(s), ce qui n'exclut pas une occupation antérieure, notamment proto-historique. Il s'agit d'un grand tertre tronconique de 14 m de hauteur au total à la fin du XIX^e siècle (I. ALIBERT, 1898) dont la vaste plate-forme sommitale, de forme ovoïde, mesure 40 m de long sur 30 m de large, ce qui fait une superficie d'environ 1200 m². Un fossé (douve) large d'environ 8 m à l'ouverture et profond de près de 3 m au bourrelet extérieur ceinture la motte castrale, ce fossé étant encore en eau après de fortes pluies.

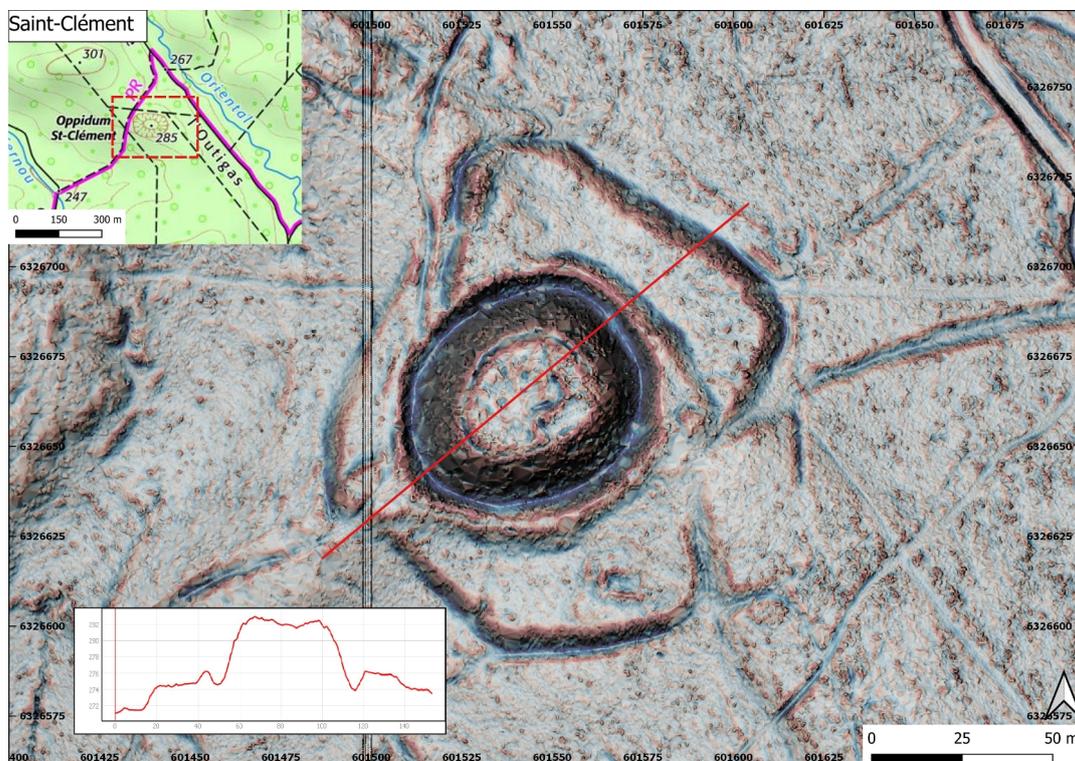


Figure 10: Motte castrale de Saint-Clément révélée par le LiDaR

La plate-forme sommitale était ceinturée de fortifications probablement surmontées d'une palissade en bois.

Cette motte diffère de la plupart des autres sites fortifiés de Grésigne, non seulement par son ampleur mais aussi par sa morphologie et sa situation topographique. En effet, le site n'est pas situé en position topographique dominante mais plutôt en terrain peu accidenté non loin du Rô oriental (N. POIRIER, 2020).

A peine visible sur le terrain, une deuxième enceinte fossoyée de forme plus ou moins polygonale a été révélée de façon spectaculaire par le LIDAR. Cette deuxième enceinte, d'une vaste superficie de près de 1,5 ha, est occupée par la basse-cour, voire 2 basses-cours, l'une au nord et l'autre au sud. Elle enferme presque entièrement la motte castrale et est délimitée par un talus de 2 à 3 m de haut et par des fossés aujourd'hui en grande partie comblés. Le talus devait être ici aussi vraisemblablement surmonté d'une palissade en bois.

Ces dimensions imposantes de la motte et de la basse-cour font qu'il s'agit d'un site exceptionnel par rapport à la moyenne des mottes castrales en France, d'autant plus que 2/3 des ouvrages étudiés dans le Sud-Ouest ne comportent pas de basse-cour (N. GUINAUDEAU, 2012).

3.1.2.1 Des vestiges disparus ou encore bien présents

La motte castrale a malheureusement fait l'objet de fouilles sauvages voire intempestives depuis la fin du XIX^e siècle et surtout depuis la deuxième Guerre Mondiale, bouleversant notamment les structures archéologiques de la plate-forme sommitale. Néanmoins, ont été mis au jour sur la plate-forme une partie des fondations de fortifications en belles pierres de taille (en grès), ainsi que les substructions d'un bâtiment quadrangulaire en pierres et probablement aussi en briques et en bois (tour ou donjon ?) surmonté d'une toiture en tuiles canal médiévales. Les vestiges les plus connus sont ceux d'un puits-citerne de 6,50 m de profondeur et de 0,65 m de diamètre à l'ouverture, s'évasant légèrement vers le bas, très bien bâti dans la moitié supérieure et creusé dans la roche-mère dans sa partie inférieure. A priori, il ne peut s'agir d'un silo à grains, étant données sa profondeur, son étroitesse et l'existence d'une margelle aujourd'hui démontée. Il y a un demi-siècle, en dégagant le puits en grande partie comblé, plusieurs madriers et chevrons calcinés provenant d'un plancher, d'une charpente (?) ont été découverts au fond du puits, très bien conservés dans l'eau. Ces bois calcinés auraient pu provenir d'un bâtiment proche (tour ou autre construction) peut-être incendié (M. DELPECH, 1985). Les équipes de Florence Guillot ont récolté en juin 2020 de nombreux tessons de poteries et céramiques, dont les plus anciens dateraient de l'époque carolingienne, ce qui laisserait supposer que ce site était déjà occupé au plus tard dès le X^e siècle.

Entre les 2 basses-cours, une prospection géophysique par magnétomètre le 22/02/2021 fait apparaître une construction effondrée plus ou moins circulaire (forge, four de potier, four à tuiles et à briques ?...). Des sondages effectués ici en 2024 devraient permettre d'en savoir davantage.

Dans la basse-cour sud, on devine les substructions d'un assez grand bâtiment d'une superficie d'environ 45 m², cette construction rectangulaire de 9 m de long sur 5 m de large étant parfaitement orientée à l'est. L'examen attentif des fondations révèle un bâtiment bien construit avec de gros moellons de grès soigneusement équarris dont certains sont encore en place et bien alignés. Serait-ce alors l'emplacement d'une chapelle castrale ou église paroissiale dédiée à Saint-Clément jusqu'à la fin du XIII^e siècle ? Ou bien le site castral serait-il devenu plus tard site ecclésial, siège de la paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne ? Il était fréquent que les églises primitives, notamment pré-romanes, aient un chevet carré ou plat comme ici. Ici aussi, des sondages seront réalisés en 2024.

L'existence de cette paroisse est en effet attestée par plusieurs documents d'archives, notamment par le dîmaire de Saint-Clément mentionné en 1252 (GRANIER, 1981) et un acte de la même année lors d'un échange de terres en Grésigne entre Aton de Grésigne et Bernard de Penne. Un autre acte de 1280 mentionne un délaissement de dîme de cette paroisse par Bernard de Penne, seigneur de Penne et « chevalier des dîmes de la paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne », à l'évêque d'Albi, Bernard de Castanet (N. GOUZY et C. PEYTAVIE, 2014-2016 ; F. GUILLOT, 2020) (1). Enfin, en 1282, intervient la vente des bois de Grésigne par Bernard de Penne à Eutache de Beaumarchais, sénéchal du Roi de France, vente par laquelle Grésigne devint alors forêt royale. Ces 2 derniers actes signent ainsi la disparition probable de la paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne à la fin du XIII^e siècle, sans doute au profit de celle de Sainte-Cécile-du-Cayrou, à l'extérieur de la forêt et distante de quelques kilomètres au sud-est (E. ROSSIGNOL, 1865). En effet, cette substitution est corroborée par une délibération de la commune de Sainte-Cécile-du-Cayrou qui mentionne les droits d'usage pour les habitants de cette commune jusqu'à la borne du « Pech de Saint-Clément », lors du rattachement en 1814 de la forêt de Grésigne au chef-lieu de canton de Castelnaud-Montmiral. En outre, une statue de Saint-Clément se trouve dans le chœur de l'actuelle église de Sainte-Cécile-du-Cayrou, de même que ce saint est représenté avec son étole sur le grand tableau de la crucifixion du Christ, toujours dans le chœur de cette église.

A un peu plus d'un kilomètre à vol d'oiseau du site de Saint-Clément en direction de l'église de Sainte-Cécile-du-Cayrou, un bénitier monolithe, aujourd'hui disparu, aurait été découvert en 1948 ou 1949 par un bûcheron : J. DUPIRE (1971), alors garde forestier, évoque dans son journal en 1960 puis dans un article en 1971 « un bénitier monolithe de style roman sur une colonne cylindrique, de forme ovale et surmonté d'une petite croix, le tout taillé dans le même bloc de grès, preuve peut-être de l'existence en ces lieux de l'église de Saint-Clément-de-Grésigne ». De même, la présence d'un tel édifice est attestée par une enquête paroissiale de 1877 à Sainte-Cécile-du-Cayrou, enquête qui mentionne une très ancienne église ici à Saint-Clément (D. LODDO, 2010).

Autour de la motte castrale, le LIDAR fait apparaître également tout un réseau de structures linéaires (réseau viaire et limites parcellaires avec enclos pastoraux et potagers-vergers ?) partant en étoile autour du site, les voies et chemins desservant ainsi les parcelles défrichées, mises en

culture ou en pâtures, ainsi que les villages périphériques et peut-être aussi les autres mottes castrales de Grésigne (E. CABIE, 1899).

3.1.2.2. Quelle pourrait être l'origine de l'hagiotoponyme Saint-Clément en ce lieu ?

L'hagiotoponyme Saint-Clément apparaît encore sur les cartes anciennes de la forêt de Grésigne au tout début du XIX^e siècle et en particulier sur le cadastre Napoléonien de Castelnaud-Montmiral de 1812, où est indiqué le « Puech de Saint-Clément ».

Cet hagiotoponyme fait-il référence à un ermite ayant trouvé ici refuge ou plutôt à une initiative religieuse se traduisant dans la toponymie des lieux habités ? En effet, aux XI^e et XII^e siècles, de nombreux lieux, souvent dispersés ou reculés, portaient des noms de saints (P. DEFFONTAINES, 1932). Plus précisément, les défrichements médiévaux qui s'opèrent après l'an Mil, en particulier dans le sud-ouest de la France, favorisent la dissémination tardive des hagiotoponymes (E. LE ROY LADURIE, 1983).

Ou bien était-ce une tentative de colonisation d'habitats dispersés et de fixation, voire de christianisation, de la population ? En effet, d'après P. DEFFONTAINES (1932), les églises primitives, comme celle de Saint-Clément, devaient être, à l'origine, de petites églises isolées, souvent au milieu des bois (églises « sylvestres »), mais à des « points de ralliement » ou de rencontre des populations alors sylvo-pastorales, vivant en forêt et de la forêt.

Le site de Saint-Clément ne pourrait-il pas ainsi marquer le passage d'un lieu sacré, païen, sauvage, un saltus plus ou moins flou, transitoire, instable et fluctuant, à un lieu « défriché » (le saint étant un « défricheur »), un lieu « stable », humanisé, civilisé, spiritualisé, christianisé voire sanctifié (A. WAGNER et M. GOULLET, 2019) ?

Ces hypothèses ne sont pas contradictoires mais peuvent au contraire se compléter.

Enfin, pourquoi un hagionyme aussi énigmatique que Saint-Clément dans cette partie de la forêt de Grésigne ? Une hypothèse est proposée par B. DE VIVIES (2009 et com. pers.) : l'origine de cet hagionyme pourrait être liée à Clément, évêque de Metz au III^e ou IV^e siècle, qui était un saint sauroctone et évangéliste. Le récit du saint combattant un dragon-serpent, réfugié dans des milieux forestiers ou semi-forestiers « sauvages » comme en Grésigne, est fréquent dans la littérature et l'hagiographie médiévales. Clément, dont la symbolique est résolument chrétienne, apparaît en effet avec son étoile comme sauveur face aux êtres maléfiques et diaboliques, symboles du paganisme. C'est le cas du tableau de la crucifixion du Christ (dans le chœur de l'église de Sainte-Cécile-du-Cayrou), où Saint-Clément est représenté avec son étoile. Cet hagionyme pourrait donc marquer la « victoire » du christianisme sur les anciennes croyances païennes, le passage ici d'un ancien site païen à un site chrétien caractérisé par la conquête de nouvelles terres ou de nouveaux territoires, dits « humanisés » et « civilisés », voire christianisés, le saint sauroctone étant aussi un « défricheur ». Cette hypothèse doit bien sûr être démontrée et justifiée.

3.1.3. Essai d'interprétation archéologique des paysages autour de la motte et de l'ancienne paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne

Nous sommes ici en présence d'une très ancienne paroisse ayant probablement existé en l'an Mil ou peu après : celle de Saint-Clément-de-Grésigne, paroisse peut-être postérieure à la motte castrale qui devait se trouver au cœur d'une plausible grande clairière agro-pastorale d'une dizaine d'ha jusqu'au Rô oriental tout proche (G. VIALATTE, 2021). Les hagiotoponymes comme Saint-Clément sont révélateurs de la présence d'un lieu de culte parfois en relation avec la motte, plus souvent en raison de la construction tardive d'une église sur ou près d'une motte abandonnée (G. MERCADIER, 1988).

Pendant une période déterminée du X^e siècle au début du XIII^e siècle, cette motte de Saint-Clément a pu être le point de départ d'une organisation et d'une mise en valeur de terres agro-pastorales au détriment de la forêt ou du « saltus », tels des « fronts pionniers ». Ainsi, elle aurait probablement pu jouer un rôle dans l'extension des terroirs cultivés et pastoraux lors de la conquête agraire médiévale sur le « saltus ». En effet, c'est souvent à l'essartage ou au « défrichement » de terres revenues à la forêt qu'est dû le premier mouvement castral (P. BONNASSIE et P. TOUBERT, 2004). Ces mottes castrales, parfois appelées « mottes de défrichement », s'étaient souvent installées aux confins des ensembles forestiers voire même à l'intérieur des massifs forestiers ou bien du saltus, comme à Saint-Clément où s'est probablement créée une véritable clairière agro-pastorale et agro-horticole, voire viticole d'une dizaine d'ha que l'on retrouve sur le LIDAR : en témoignent ici les nombreuses limites parcellaires avec enclos pastoraux (et potagers ?), ainsi que des pieds de vignes ensauvagés ou lambrusques (*Vitis vinifera sylvestris*) encore présents ici à la fin du XIX^e siècle (I. Alibert, 1898), la forêt de Grésigne abritant une des plus fortes densités de lambrusques de France voire d'Europe. Cette vigne sauvage ou ensauvagée, plante héliophile dotée d'une grande longévité, pourrait être le témoin d'anciennes clairières cultivées voire d'antiques vignes grésignoises ? En outre, un peuplement ici insolite et très dense de filaires, la filaire (*Phillyrea media*) étant une essence méditerranéenne colonisatrice, aurait pu être favorisé à une certaine époque par l'ouverture des paysages mis en cultures et en pacages et en conséquence par une certaine sécheresse du milieu après la déprise anthropique post-médiévale. En effet, la filaire, comme d'ailleurs l'érable de Montpellier, est un indicateur en Grésigne de déprise agro-pastorale ou de « désanthropisation ».

Ces nombreuses hypothèses et interprétations devront bien sûr être démontrées et vérifiées, notamment grâce aux sondages effectués dans les années à venir.

Sources bibliographiques

- ALIBERT Ismin (1898) Les monuments primitifs de la forêt de Grésigne, Bull. Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, T. 26
- BONNASSIE Pierre et TOUBERT Pierre, dir. (2004) Hommes et sociétés dans l'Europe de l'an Mil, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse
- BRUN Jean-Paul, CORGIAT Denis et TREMENT Frédéric (2021) Le LIDAR, aujourd'hui dans le vocabulaire courant de l'archéologue, Dossiers d'Archéologie n°406
- CABIE Edmond (1899) A propos des mottes et oppida de Grésigne, Bull. Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, T. 27
- CONTE Patrice et FAVAREL Sylvie (2021) Nouveaux regards sur les fortifications en terre, Dossiers d'Archéologie n°404
- DEFFONTAINES Pierre (1932) Les hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne, Thèse de doctorat d'Etat, Paris
- DELPECH Marcel (1985) Lou pouz de San Clamens (le puits de Saint-Clément), Echo du Montmiralais n°35
- DE VIVIES Bertrand (2009) Guide du Tarn mythologique et merveilleux, Ed. Grand Sud
- DUPIRE Jean (1960) A propos d'un bénitier monolithe découvert en forêt de Grésigne, Journal de notes dactylographiées, Archives ONF, 1960, La Grande Baraque
- GOUZY Nicolas et PEYTAVIE Charles (2014-2016) Le château de Penne d'Albigeois à travers l'histoire et les archives
- GRANIER Raymond (1981) La forêt de Grésigne : des origines à 1669, TAP
- GUILLOT Florence (2020) Autour du château de Penne d'Albigeois (Tarn) : prospection archéologique et documentaire autour de Penne et de sa seigneurie, Rapport PCR
- GUINAUDEAU Nicolas (2012) Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques en Astarac entre le X^e et le XVI^e siècle, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux-Montaigne
- LASSURE Jean-Michel (1981) Les mottes féodales et le peuplement de la Haute-Vallée du Gers, Revue du Comminges
- LE ROY LADURIE Emmanuel (1983) Géographie des hagiotoponymes en France, Annales Économies, Sociétés, Civilisations, vol. 6 – 1983
- LODDO Daniel (2010) Gents del país gresinhol (canton de Castelnau-de-Montmiral), CORDAE/La talvera

- MERCADIER Guy (1985) Les mottes castrales de l'Albigeois, mémoire de Maîtrise sous la direction de Gérard Pradalié, Université de Toulouse-Le Mirail, 2 tomes
- MERCADIER Guy (1988) Les mottes castrales de l'Albigeois, Hors-série N°1 d'Archéologie Tarnaise en hommage à Jean Lautier
- MOUILLEBOUCHE Hervé (2021) Mottes castrales et maisons fortes : prospection aérienne et typologies formelles, Dossiers d'Archéologie n°406
- POIRIER Nicolas, coord. (2020-21-22) Rapports intermédiaires et rapport final PCR RHEFOREST-81
- POIRIER Nicolas (2021) Le drone, nouveau couteau suisse de l'archéologue ?, Dossiers d'Archéologie n°406
- PRADALIE Gérard (1990) Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées, Editions de la Fédération Aquitania
- ROSSIGNOL Elie (1865) Monographies communales du Tarn : Sainte-Cécile-du-Cayrou
- VIALATTE Gabriel (2021) Apport des méthodes de prospection géophysiques à la caractérisation de sites révélés par le LIDAR : le site de Saint-Clément, Rapport PCR RHEFOREST-81
- WAGNER Anne et GOULLET Monique (2019) La forêt dans l'hagiographie, in Sylvie Bépoix et Hervé Richard (dir.) La forêt au Moyen Âge, Les Belles Lettres, Paris

3.1.4. L'acte de 1280 relatif au « délaissement » de la dîme de la paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne : son contexte historique suite à la réforme grégorienne (BNF : Fonds DOAT, vol. 107, folios 204 à 207)

Cet acte de 1280 est le plus ancien texte découvert à ce jour sur cette paroisse disparue depuis plus de 700 ans. Il concerne le délaissement de la dîme de la paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne par Bernard de Penne, « chevalier des dîmes » et seigneur de Penne, en faveur de l'évêque d'Albi, Bernard de Castanet, le 7 février 1280 (Le titre et la transcription ont été rédigés par Jean de Doat, copiste, à la fin du XVII^e siècle).

Cet acte en latin, qui expose l'abandon des dîmes et autres revenus que le seigneur de Penne percevait dans la paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne, ne donne malheureusement aucun détail d'intérêt local. Par contre, il resitue bien le contexte général de l'époque.

Avant la réforme grégorienne, le cas de seigneurs percevant la dîme n'était pas exceptionnel pour les fondateurs d'une paroisse, lorsqu'ils avaient fait édifier une église à leurs frais, sur leurs terres et, le plus souvent, qu'ils en nommaient le desservant (J. GRIFFON, 2014 et 2020).

A la fin du XIII^e siècle, suite à la réforme grégorienne et dans un contexte de forte tension entre les petits seigneurs de l'Albigeois et l'Eglise soucieuse de recouvrer une partie de son patrimoine ecclésiastique, la récupération épiscopale des dîmes sur les petits nobles a fait l'objet d'une politique systématique des évêques d'Albi et notamment de Bernard de Castanet. En effet, la mort en 1249 du dernier comte Raimondin de Toulouse, Raymond VII, d'une part et la construction de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi d'autre part, vont accélérer l'ère de restitution de dîmes par les seigneurs de la partie septentrionale du diocèse d'Albi (J.L. BIGET, 1972), notamment par Bernard de Penne, restitution au profit de l'évêque d'Albi.

Bernard de Castanet, évêque d'Albi de 1276 à 1308, fut un évêque théocrate et autoritaire qui exigea en effet le délaissement de dîmes à son profit, sous peine d'excommunication et d'inquisition (J.L. BIGET, 1972).

En outre, il est possible que l'abandon de la clairière agro-pastorale lors de la vente des bois de Grésigne au roi de France dans les années 1280 ait contribué à anéantir le rendement de la dîme, rendement lié à la conquête agraire.

Si cet acte ne donne aucune caractéristique géographique de la paroisse de Saint-Clément-de-Grésigne, il est malgré tout intéressant car il montre sa relation étroite avec celle de Sainte-Cécile-du-Cayrou qui est citée deux fois. En effet, la paroisse de Sainte-Cécile-du-Cayrou aurait pu fusionner ou « se substituer » à celle de Saint-Clément-de-Grésigne à la fin du XIII^e siècle, comme le pensait E. ROSSIGNOL (1865, p. 355).

- BIGET Jean-Louis (1972) La restitution des dîmes par les laïcs dans le diocèse d'Albi à la fin du XIII^e siècle, in Les Cahiers de Fanjeaux, pp. 211-283 et en particulier pp. 238-252
- GRIFFON Jacques (2014) La Capelle Sainte-Luce, collectivité disparue du canton de Cordes, pp. 59-60
- GRIFFON Jacques (2020) Le fort villageois de La Capelle Sainte-Lucie, mémoire de Master 2 sous la direction de Florent Hautefeuille, pp. 21-22

Délaissement de Bernard de Penna, chevalier, des dixmes de la paroisse de Saint Clément de Grasinha

(Fonds DOAT, vol. 107, folios 204 à 207)

Jacques Griffon

Nota bene : La traduction ci-après n'est pas absolument garantie, mais le sens général ne doit pas être trop travesti. Quelques mots du texte original ne figurent pas dans les dictionnaires classiques. Eu égard à ses très modestes capacités, l'auteur des lignes suivantes agrée par avance les versions différentes que proposerait un latiniste plus érudit. Les redondances ou répétitions n'appellent pas de commentaires particuliers, elles sont conformes aux usages de l'époque et du genre. La ponctuation introduite par Doat n'a pas été toujours respectée, l'original n'en possédait probablement pas.

Le septième jour des ides de février de 1280,

Tous doivent connaître le présent acte public que nous Bernard de Penne chevalier a voulu pour le salut de son âme, sans crainte, ni menace, ni fraude, ni tromperie, ni ruse, sans être abusé de quelque façon, mais par notre propre acceptation réellement volontaire de ce qui suit, pour nous même et pour tous nos successeurs présents et futurs.

Nous délaissions... (*ici quelques mots non traduits*)... à Dieu pour l'éternité et à vous vénéré en Christ seigneur Bernard par la grâce de Dieu évêque d'Albi présent et recevant et à vos successeurs évêques pour l'éternité naturellement toutes dîmes et ressources ecclésiastiques, quel que soient leurs noms, reconnues, et que nous et nos prédécesseurs percevons et en outre celles que nous aurions partagées ou concertées, de force ou de droit, en quelque lieu occasion ou cause dans toute la paroisse de Saint-Clément de la Grésigne et de manière générale dans tout le diocèse d'Albi, à l'exception des dîmes et redevances à l'église de Sainte-Cécile du Cayrou, lesdites dîmes de ladite église doivent et devront relever du Chapitre de l'église d'Albi, tant par la volonté et la connaissance des susdits évêques d'Albi que pour vos successeurs, vos envoyés, vos collecteurs, quels que soient les dîmes, remises et ressources susdites pour l'éternité, quels que soient les contestations, les règles, les faits, les exemptions, et que les vôtres aient la pleine perception sans

aucune retenue, de même que nous même et tous nos successeurs n'exercent à l'avenir de pouvoir relatif aux dites dîmes, de même il est promis par nous et nos successeurs que lesdits abandons et délaissements seront irrévocables et de ne pas entendre les intervenants, acteurs ou importuns à propos de modifications ou de minorations générales ou particulières des susdites, pleines, inviolables et perpétuellement conservées, obligeant (*au sens de garantie semble-t-il !*) à vous susdit seigneur évêque et à vos successeurs évêques d'Albi tous nos bien généraux et particuliers présents et futurs pour une meilleure fermeté et un service intégral et faire servir vous seigneur évêque présent pour la sainte Evangile de Dieu et vouloir impérativement mandater le notaire dit ci-dessous de faire solennellement un acte public pour mieux et supérieurement vous assurer volontairement seigneur évêque et vos successeurs les redevances susdites issues de nos pouvoirs, erreurs, ignorances, de droits, de faits, d'actions, de dommages, relativement à une mémorable cause, d'hommes, de défenses, d'ingratitude et de toutes réserves contre lesquelles nous pourrions venir (*les deux dernières lignes sous réserve*) qui pourraient vous dépouiller vous susdit seigneur évêque et vos successeurs évêques d'Albi, des redevances qui vous ont remises, dont le présent acte vous investit de la possession et de la perception de toutes dîmes et ressources et à vous évêque d'Albi par la grâce de Dieu par cette abjuration (*sic*) et délaissement desdites dîmes des moissons (*ou « récoltes », seule occurrence du terme*) et remise qu'à nous, vous (*la confusion entre le donateur et le bénéficiaire est-elle imputable au notaire ou au traducteur ?*) Bernard de Penne avez envoyées d'avance sans intention de renoncement et que nous avons ou devrions avoir en dîmes de l'Eglise Sainte Cécile du Cayrou.

Acté à Albi dans la maison épiscopale et la chambre du seigneur évêque susdit, l'an et le jour susdits, présents et témoins les hommes religieux seigneur Ermengaud Hugues préposé (*plus un mot non lu*) seigneur Bernard de Cassant archi (*fin de mot illisible, archiviste ?*) dans l'église d'Albi, seigneur Pons Amat sacriste de l'église d'Albi, seigneur Bernard Arnet chapelain du seigneur évêque susdit, seigneur Jean de Rocol chapelain et moi Hugues Radulf (*Raoul ?*) notaire public d'Albi qui tousdits et chacun avec ce clergé ont participé et sur l'invitation et la réquisition dudit seigneur Bernard de Penne chevalier j'ai écrit et signé de ma signature cet acte.

3.2. L'occupation du sol autour de la commune d'Arfons et de le forêt de Ramondens (Tarn) : Approches archéologiques et historiques de la structuration des espaces agricoles et forestiers dans un long Moyen-Âge.

Dimitri Weeger, Master 1 Études médiévales, Université de Toulouse 2 Jean Jaurès.

3.2.1. Introduction et contexte d'étude :

Depuis quatre ans, le PCR RHEFOREST_81 s'attelle à fédérer les travaux de recherches historiques et archéologiques autour de trois massifs forestiers du Tarn et Tarn-et-Garonne. Si les forêts d'Agre et de Grésigne ont déjà fait l'objet d'un relevé exhaustif des micro-anomalies topographiques issues des survols LiDAR (Rapport PCR 2022), le massif occidental de la montagne noire, malgré des premières campagnes de prospection encourageantes (Vaquer, Ledoux, Calvet, Enjalbert 2022), reste à aborder de façon plus systématique. En effet, le dépouillement exhaustif des anomalies topographiques autour de certains sites découverts a révélé d'importantes concentrations de charbonnières et d'anciens réseaux viaires. L'un des objectifs de ce mémoire de recherche est donc d'aborder le massif forestier de la Montagne, actuel et ancien, au moyen d'une approche archéologique des données LiDAR.

La forêt domaniale de la Montagne Noire est un massif forestier s'étendant sur cinq communes du Tarn, à l'extrémité occidentale de la Montagne Noire. (Fig. A.) La commune d'Arfons se situe au sud de cet ensemble forestier, qui recouvre la moitié Est du territoire de la commune, soit à peu près 1700 ha de surface boisée. Le village d'Arfons est de ce fait divisé en deux terroirs. La haute vallée du Sor, où se situe l'essentiel du peuplement, et la forêt dite de Ramondens.

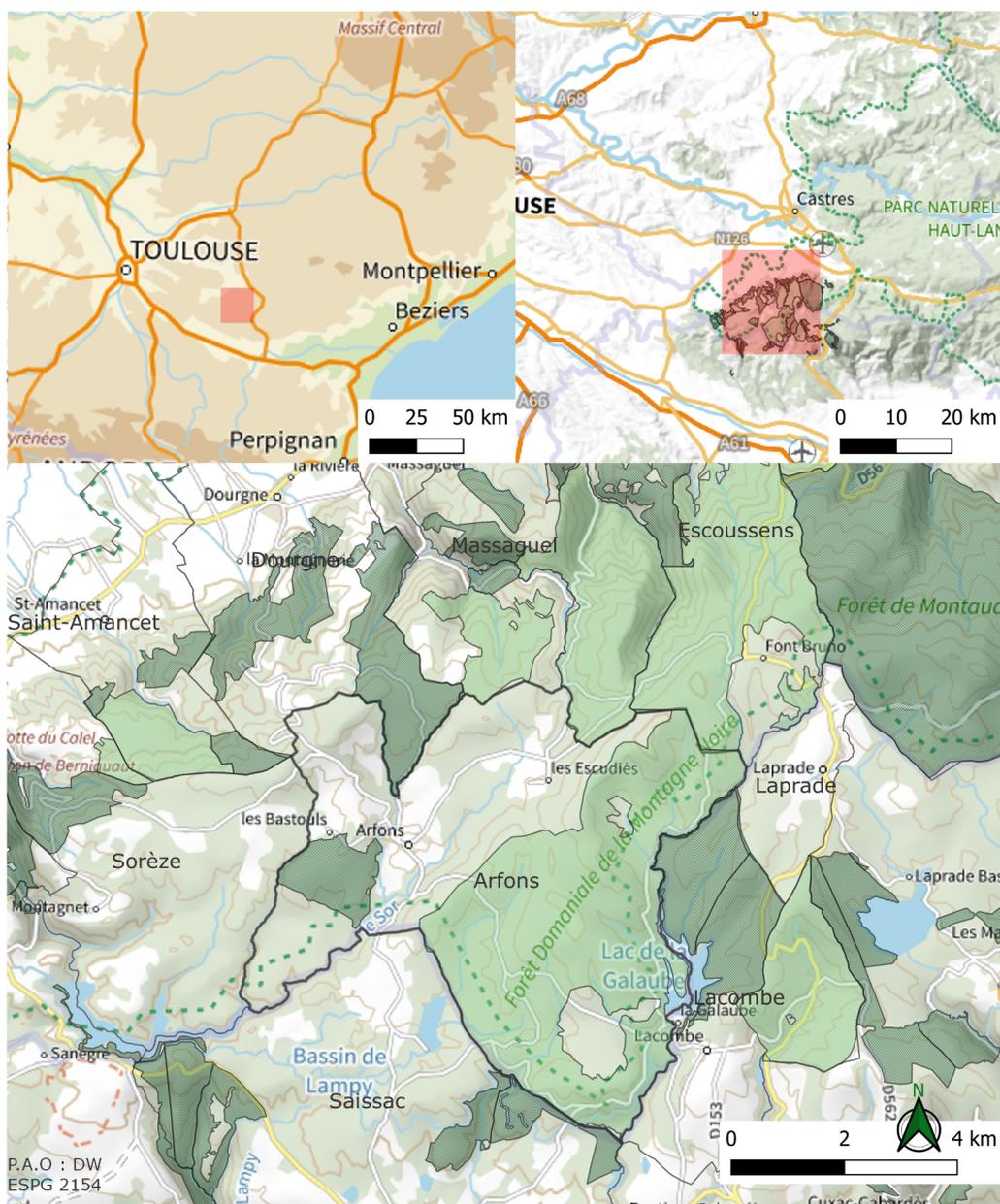


Figure A : Localisation du massif forestier de la Montagne Noire et de la commune d'Arfons.

Massifs forestiers de la Montagne Noire
 ■ Forêt domaniale
 ■ Autre forêt publique
 Fond de carte : Plan IGN v2 flux WMS Géoportail

3.2.1.1. La forêt de Ramondens

La forêt de Ramondens a la particularité d’avoir été acquise progressivement à la fin du XIII^{ème} s. par le monastère de Notre-Dame de Prouilhe (Aude) et dont les limites n’ont peu ou pas changé depuis. En effet, les travaux de L. Caliste ont montré que le monastère dominicain avait

ardemment œuvré pour la mise en défense et l'exploitation de son patrimoine forestier. Ainsi à partir des premières acquisitions, le monastère « va mettre en place une politique d'exclusion dirigé vers l'ensemble des utilisateurs de la forêt » (Caliste, 2005). Le monastère établira dans la forêt une grange monastique destinée à la mise en valeur de ce patrimoine forestier en adéquation avec les autres granges dominicaines. Proche du modèle cistercien, la grange est gérée en faire-valoir par des donats mais également par une main d'œuvre salariée et locale. Néanmoins, la fermeture de la forêt à ses usagers habituels n'est pas sans créer des contestations qui dureront dans le temps et créeront une importante quantité de sources écrites ; provenant aussi bien des archives du monastère que des conflits avec les acteurs locaux. Ces sources historiques ont déjà été abordées par les travaux de maîtrise de L. Caliste ou la synthèse plus récente de J.M. Doudiès sur l'exploitation de la forêt par le monastère. La forêt de Ramondens reste en possession du monastère de Prouilhe jusqu'à la Révolution et la Nationalisation des biens du clergé, où elle dépend du ministère des Eaux et forêts sans évolution notable de son emprise. Depuis son accaparement par le monastère dominicain à la fin du XIII^{ème} s. jusqu'à sa gestion par l'ONF, la forêt observe toute une série de bornages différents, dont l'association Ora Fontium a fait un travail remarquable de prospection et d'inventaire. Ces bornages entrent dans un processus d'exploitation et de mise en valeur d'un patrimoine forestier qui ne répond plus seulement à des besoins vivriers mais qui entre dans les circuits commerciaux et industriels des périodes médiévale, moderne et contemporaine. En exemple, l'importante exploitation du bois perçu dans les sources écrites. Légale ou illégale, cette activité démontre l'importance centrale de cette économie dans la gestion de ce terroir. La grange monastique jouant un rôle économique important, en vendant ou louant des parcelles forestières ou des domaines ruraux à des exploitants et ouvriers locaux.

3.2.1.2. La haute vallée du Sor

La haute vallée du Sor est située à l'ouest du territoire de la commune. Il s'agit du terroir où se développent le bourg et les espaces agricoles. C'est entre le milieu du XI^{ème} et du XII^{ème} s, que s'implante une commanderie de l'ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. En conflit constant avec les seigneurs locaux, la commanderie périlite à la fin du XVI^{ème} s. pour finalement être rattachée à celle de Renneville (31). Un inventaire des sources documentaires fut établi lors de la synthèse sur l'histoire du village d'Arfons rédigé par J.-M. Doudiès en 2013 : « Arfons et Ramondens : Des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem aux dominicaines de Prouilhe » Néanmoins un important corpus est encore à aborder. Il s'agit des nouvelles sources issues du fond H Malte. Ce fond regroupe les archives des commanderies hospitalières du Languedoc rattachées à celles de Toulouse et de Renneville. Ces sources documentaires issues des archives hospitalières et des litiges judiciaires, nombreux avec les habitants mais également avec les seigneurs locaux et les moniales de Prouilhe et ce jusqu'à la fin du XVIII^{ème} s., doivent être

associées et comparées aux sources planimétriques afin de documenter la construction et l'organisation de l'espace villageois.

3.2.2. Sources documentaires

Ce qui ressort est que le territoire actuel de la commune d'Arfons regroupe deux entités géographiques et juridiques distinctes lors des périodes médiévale et moderne. Néanmoins, malgré leurs besoins et leurs activités différents, il apparaît à travers les sources écrites une certaine forme d'attraction économique et physique entre ces deux terroirs. Ainsi, il apparaît que ces terroirs se sont structurés et ont coexisté au cours du Moyen Âge. L'étude archéologique et historique de cet agro-système pastoral médiéval pourrait nous permettre d'accéder aux pratiques et modes de gestion de ces terroirs en dehors du prisme des sources écrites médiévales et modernes, sujettes aux déformations du regard des élites/possédants.

Aborder l'histoire de l'occupation du sol, de l'histoire du paysage et du peuplement ne peut se faire que sur la longue durée. En effet, rentre alors en compte les différentes vitesses des acteurs et des chronologies qui agissent sur un milieu (temps géologique, temps historique, rythme de maturation des forêts...). Il est donc nécessaire de posséder une approche diachronique et multisource afin d'étudier un territoire donné. De ce fait, un certain nombre de types de sources vont être utilisées lors de mon étude.

Les sources écrites disponibles pour la grange de Ramondens ont été largement abordées, comme précédemment évoqué, par L. Caliste lors de son sujet de maîtrise sur la forêt de Ramondens. Également évoqué, les dépouillements archivistiques menés par J.-M. Doudiès et l'association Ora Fontium, à propos du bourg d'Arfons et de la commanderie hospitalière. En se basant sur ces travaux, nous pouvons ajouter des recours occasionnels au fonds H Malte se situant aux archives départementales de Haute-Garonne mais également les états de sections du cadastre napoléonien, les compoix et confronts associés aux plans terriers des XVII et XVIIIèmes s. Les données toponymiques issues des sources textuelles et planimétriques feront l'objet d'un recensement sous la forme d'une base de données géo-historique intégrée à un système d'information géographique.

Les sources planimétriques correspondent à une documentation qui apparaît à la fin du XVII ème s.. Il s'agit, pour le territoire concerné, de compoix et de plans terriers datant de 1698. Dans la même période, la réformation des forêts menée par Louis de Froidour donne lieu à la création de plans géométriques de la forêt de Ramondens. Ce sont les premières représentations figurées d'espaces géographiques, destinés à la connaissance et à la taxation des richesses présentes sur le territoire. Près d'un siècle plus tard, le cadastre dit napoléonien est réalisé. Il s'agit de la source planimétrique ancienne la plus fiable, rendant état de l'occupation humaine au début du XIX ème s.. Les sources planimétriques postérieures sont celles utilisées communément lors des études archéo-historique : Carte de l'État major, photographie aérienne et satellitaire depuis les années

1950, mais également sources planimétriques produites pour d'autres besoins comme les cartes du BRGM ou la base de donnée CORINE Land Cover.

Les sources archéologiques proviennent de deux sources principales. Premièrement de la carte archéologique nationale, nourrie (récemment) par les découvertes effectuées par les membres du PCR. Ces données nous permettent de replacer au sein d'un contexte archéologique et historique les cadres de notre étude. La seconde source sont les données issues du traitement LiDAR et de la télédétection systématique de l'ensemble des micro-anomalies topographiques. Pour pouvoir tester ce traitement lors de cette première année, il fut nécessaire de définir des secteurs réduits pour la réalisation de cet inventaire-prospection exhaustif.

3.2.3. Définition des secteurs d'études

La définition des secteurs pour réaliser mon étude s'est concentrée autour de trois axes. Le premier m'a permis de sélectionner des secteurs cohérents avec ma problématique. Le second, à l'aide d'un premier traitement des données LiDAR, de définir les secteurs les moins favorables pour la détection systématique des anomalies topographiques et de ce fait, un certain nombre de terrains perturbés par les travaux sylvicoles (talus, andins...). Le troisième axe s'est basé sur la construction de secteurs d'étude géographique « cohérents », se concentrant autour de petites vallées de montagne. Ces trois axes me permettent de proposer six secteurs d'études répartis en deux groupes de priorité. Le premier groupe est composé de quatre secteurs d'environ 1 – 1.5 km² (Fig. B). Les deux premiers sont à proximité de la grange de Ramondens. Le troisième est situé dans l'axe reliant Ramondens au bourg. Le dernier secteur se trouve quant à lui dans la forêt communale à l'extérieur de la forêt domaniale. Ce dernier secteur, indépendant du domaine de Prouilhe, devrait nous permettre de comparer les différents modes d'exploitation de ces deux ensemble forestiers dans le temps. Le second groupe de priorité est composé de deux secteurs reliant les secteurs deux et trois. Organisé autour de la Saigné de Bordeneuve, il s'agit d'un espace récent reboisé dont l'occupation est encore visible sur le cadastre napoléonien.

Le recours et le croisement de ces sources d'échelles spatiales et de résolutions temporelles différentes ne peut se faire que par le biais d'outils adaptés que sont les Système d'Information Géographique (SIG). Ces outils permettent de dresser un état des connaissances pour un secteur géographique défini, d'intégrer des données spatialisées issues des recherches documentaires mais également de modéliser et d'analyser des dynamiques spatiales (Poirier, 2021). Le SIG agit comme un assemblage de plusieurs technologies qui permettent à la fois de traiter des informations sémantiques et spatiales.

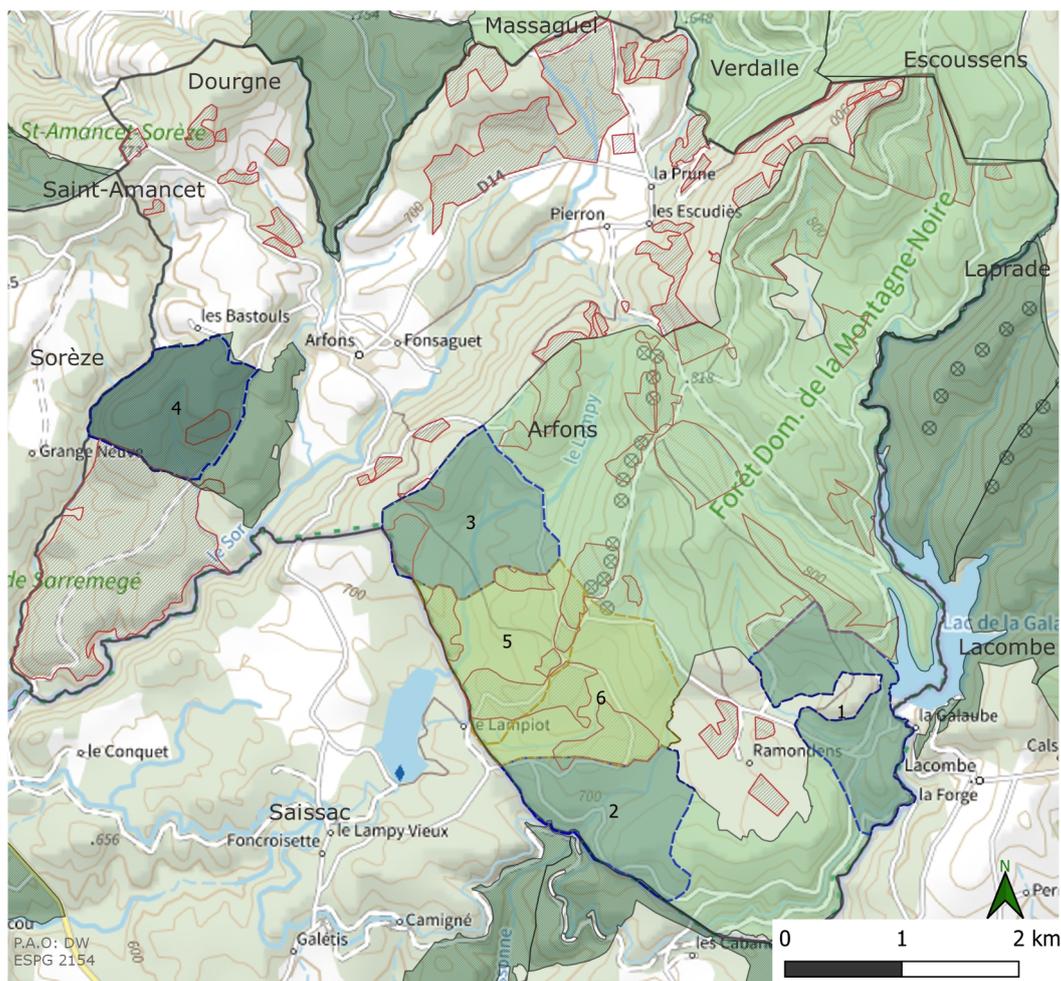


Figure B : Zones d'études de prospection LIDAR définies pour cette première année

N.	Dénomiati	Aire (m ²)	Priorité
1	N_1_Ruisseau de Coudière	1218432.244	1
2	N_2_la Vernassonne_plo du poteau	1200647.71	1
3	N_3_Le Lampy	1343456.399	1
4	N_4_Foret Communale_Sagnebaude_Ouest	1109176.145	1
5	N_5_Bordeneuve_bengue de martel	1310708.982	2
6	N_6_Bordeneuve_sagne de las egos	1347013.429	2

Zones d'études	
	1
	2
	Secteurs perturbés par la silviculture

GP_Priorité	Dénomiati	Aire (km ²)	Secteur
1	A_Arfonis	4.74	1,2,3,4
2	B_Bordeneuve_Ouest	2.74	5,6

3.2.4. Problématiques et enjeux

Les problématiques et les objectifs de ce mémoire de recherche sont multiples. Afin de réaliser une étude diachronique et multisources d'une partie du couvert forestier de la commune d'Arfons et de documenter la structuration et la coexistence des terroirs la composant, je réaliserai une télédétection et une vectorisation systématique des micro-anomalies topographiques en suivant les méthodologies précédentes employées lors d'études LiDAR similaires (Crozet, 2017 / Laüt, 2020). Cette approche ne concernera pour cette première année qu'un nombre restreint de secteurs pour ouvrir sur l'ensemble de la forêt de Ramondens l'année prochaine. Une compilation de l'ensemble des sources planimétriques géolocalisées et vectorielles sera réalisée en les associant avec le dépouillement des états de sections, confrontés et compoix. En cela j'espère obtenir les états du peuplement et les types d'activités agro-pastorales à la fin des XVII et XVIIIèmes s., associé à une base de données géo-historiques des toponymes. De plus, cela va permettre de mettre en évidence l'ensemble du patrimoine datant au minimum de la fin du XVII ème s. Pour le traitement LiDAR, il sera néanmoins nécessaire de réaliser des classifications des nuages de points bruts, en suivant le procédé précédemment employé pour les forêts de Grésigne et d'Agre (Poirier, 2022), et ce afin d'obtenir le Modèle numérique de Terrain (MNT) le plus précis et adapté aux différents secteurs. L'analyse des résultats de cette téléprospection LiDAR devrait pouvoir nous aider à identifier les points d'habitats, les aires d'activités et leurs structurations dans l'espace. En cela, à la clôture de ce travail de recherche, nous devrions être en mesure de proposer une synthèse documentaire archéologique et historique du territoire d'Arfons et de la Forêt de Ramondens.

3.2.5. Bibliographie indicative

- CALISTE, L., 2005, Ramondens, une forêt à la fin du Moyen Age De la formation d'un patrimoine à son exploitation industrielle (XIII^e – XV^e siècle), Mémoire de maîtrise, Université Paris VIII – Saint-Denis.
- CHOUQUER, G., L'étude des paysages, 2000, Errance
- CROZET, A., LAPLAIGE, C., et RODIER, X., 2017, Une approche multidisciplinaire de la fabrique des paysages dans la longue durée dans les forêts de Blois, Russy, Boulogne et Chambord (Loir-et-Cher), *Projet de Paysage*, 16.
- DOUDIÈS, J.-M., 2013, Arfons et Ramondens : Des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem aux dominicaines de Prouilhe, *COLLECTION Collection Lauragais patrimoine*.
- DOUDIÈS, J.-M., 2020, Evolution de l'exploitation de Ramondens du XIII^e au XIX^e siècle. *Ora Fontium*.
- LAÛT, L., 2020, La forêt domaniale de Tronçais (Allier) : de l'acquisition LiDAR à l'approche archéologique de terrain, *ISTE OpenScience*, Londres.
- POIRIER, N., 2022, RHEFOREST_81 – Recherches Historiques sur les Espaces Forestiers du Tarn – Organisation, Ressources, Sociétés, Territoires – Projet Collectif de Recherches 2020-2022 – Rapport final 2022 et rapport intermédiaire 2020.
- POIRIER, N., 2021, Les défis d'une approche multisource et diachronique de l'occupation du sol : l'exemple de la vallée de la Garonne, *Humanité numérique*.
- VAQUER, J., LEDOUX, M., CALVET, J.-P., ENJALBERT, M., 2022, Prospection et exploitation de la couverture Lidar dans la partie occidentale de la Montagne Noire, in *Rapport final 2022 RHEFOREST_81 – Recherches Historiques sur les Espaces Forestiers du Tarn – Organisation, Ressources, Sociétés, Territoires – Projet Collectif de Recherches 2020-2022*,

3.3. Quelques éléments sur l’histoire de la pomme-de-terre à Arfons au XIX^e siècle

André Cassan

Le développement de la culture de la pomme de terre en France au 19^e siècle, conjugué avec les autres progrès de l’agriculture, a permis l’éradication des famines récurrentes des siècles précédents.

C’est en m’intéressant à la vie de mon arrière grand-père André Cassan (1846-1907), issu d’une famille de charbonniers puis forgerons aux Bastouls et devenu marchand de pommes de terre à Arfons, que j’ai tenté d’en savoir plus sur les circonstances dans lesquelles ce légume-tubercule s’est développé à Arfons au 19^e siècle.

Nous verrons qu’après des débuts laborieux, c’est vraisemblablement sous l’impulsion de la famille De Barrau, que la pomme de terre a pris une place significative dans la production agricole d’Arfons et de la Montagne Noire, créant les conditions du développement de l’activité de marchand de pommes de terre de mon ancêtre.

3.3.1. La culture de la pomme de terre en France

Si la pomme de terre était connue en France depuis la fin du 16^e siècle²⁷, sa diffusion en France fut très lente, en raison de croyances selon lesquelles sa consommation pouvait donner la lèpre ou les écrouelles (maladie ganglionnaire provoquant des fistules purulentes), ce qui lui valut d’être longtemps réservée à l’alimentation de animaux. Les disettes de la fin du 18^e siècle et l’action d’Antoine Augustin Parmentier (1737-1813) contribuèrent à modifier cette situation.

C’est à l’occasion de sa captivité en Westphalie lors de la guerre de 7 ans contre les Prussiens qu’Antoine Augustin Parmentier découvre les vertus nutritives de la pomme de terre, principale nourriture fournie aux prisonniers. Libéré en 1766, il devient dès lors un propagandiste acharné de la culture de la pomme de terre comme moyen de lutte contre les famines répétitives que subit la France

Un volumineux traité de 1898 dû à Ernest Roze (lauréat de l’Institut et de la Société Nationale d’Agriculture de France) et intitulé « Histoire de la pomme de terre traitée aux points de vue historique, biologique, pathologique, cultural et utilitaire »²⁸ nous fournit quelques éléments sur les efforts de Parmentier pour démontrer l’intérêt de la culture de la pomme de terre, notamment en mettant en avant son meilleur rendement sur des terres de faible qualité. Un rapport de 1788,

²⁷ Olivier de Serres en parle dans son *Théâtre d’Agriculture et Mesnage des champs*, dont la 1^{re} édition a paru en 1600.

²⁸ Publié par Rothschild Paris 1898 et accessible sur Wikisource

cité par Ernest Roze, sur les expériences de plantations comparatives menées par Parmentier met par exemple en avant l'avantage de cultiver la pomme de terre plutôt que le froment :

« Ainsi on tirera, dans certaines circonstances, sans grande dépense, d'un arpent du plus mauvais terrain, planté de Pommes de terre blanches, un produit égal, soit en argent, soit en nourriture, à celui qu'on tirerait à grands frais d'un arpent de bonne terre ensemencée en Froment. La quantité de Pommes de terre nécessaires pour planter un arpent de mauvais terrain, et la quantité qu'il faut de Froment pour ensemencer la même mesure de bonne terre, sont à peu près dans la même proportion avec la quantité de leur produit respectif.

Mais les façons et les fumiers indispensables pour qu'un arpent de bonne terre rapporte 7 setiers de Froment, sont beaucoup plus chers que les façons qu'exige un arpent sablonneux pour fournir 23 setiers 2/3 de Pommes de terre²⁹

Il nous livre au passage une anecdote³⁰ amusante sur les méthodes utilisées par Parmentier pour améliorer l'image de la pomme de terre :

« Voici ce que disait, dans sa Notice biographique sur feu Parmentier, lue à la Société d'Agriculture le 9 avril 1815, M. Silvestre, secrétaire perpétuel. « Il (Parmentier) avait demandé des gendarmes pour garder sa plantation de la Plaine des Sablons, mais il avait exigé que leur surveillance ne s'exerçât que pendant le jour seulement ; ce moyen eut tout le succès qu'il avait prévu. Chaque nuit, on voloit de ces tubercules dont on auroit méprisé l'offre désintéressée, et Parmentier était plein de joie au récit de chaque nouveau larcin, qui assuroit, disoit-il, un nouveau prosélyte à la culture et à l'emploi de la Pomme de terre ».

3.3.2. L'introduction et l'expansion de la pomme de terre à Arfons

Le même ouvrage nous renseigne également sur l'introduction de la pomme de terre dans le Tarn et dans la Montagne Noire à partir de la fin du 18^e siècle.

– « En 1765, un évêque de Castres, Mgr. du Barral, se procure le plus qu'il peut de tubercules, les distribue entre les curés de son diocèse ; puis, il leur adresse de nombreuses Instructions sur les véritables qualités de la Solanée, dont, par mandement, il leur impose la propagation comme devoir sacré. Enfin, il demande aux Grands propriétaires la cession temporaire de quelques parcelles incultes en faveur des pauvres qui les planteraient en Pommes de terre ».

Toutefois, la Pomme de terre ne paraît pas s'être alors beaucoup répandue dans le Département du Tarn, tandis que, s'il faut en croire Picot de Lapeyrouse, elle était en grande faveur dans certaines parties des Pyrénées, mais encore presque inconnue aux environs de Toulouse.³¹»

29 « Rapport sur la culture des pommes de terre faite dans la plaine des sablons et celle de grenelle, par Mr. Thouin, Broussonet, Dumont et cadet lu à la société d'agriculture le 14 février 1788 », cité par Ernest Roze

30 Ernest Roze, p. 128

31 Page 65

– « La Pomme de terre n'est guère qu'incidemment mentionnée dans la Description du Département du Tarn par Massol, en 1818, l'auteur se bornant à dire qu'elle est cultivée dans les Cantons de Saint-Àmans-Labastide, de Mazamet et dans le bourg de Valence ; il spécifie cependant qu'on récolte beaucoup de Pommes de terre dans le canton d'Angles.

Enfin, voici des renseignements précis qui m'ont été fournis sur les premières tentatives, faites sur le versant septentrional de la Montagne-Noire, aux environs de Sorèze. C'est vers l'année 1790 qu'on essaya la culture de la Pomme de terre dans quelques métairies ; mais elle restait confinée dans les jardins ou autour des maisons d'habitation. En 1814, elle n'avait encore pris aucune extension, et elle gagna peu jusqu'en 1832 ; à cette date, un riche propriétaire de la Montagne rassemble les paysans de ses dix métairies et leur enjoignit de cultiver en grand le tubercule, s'ils ne voulaient être remplacés. Ce fut un excellent exemple. »³²

En 1794, on trouve la preuve de culture de la pomme de terre à Arfons dans une délibération de son conseil municipal du 13 germinal An 2 (02 avril 1794) relative à un défrichement « sauvage » de deux arpents de la forêt communale de Sagnebaude vers Phalipou par certains habitants, qui avaient commencé à les ensemer en « seigle et pommes de terre ». Un autre témoignage de plantation de pommes de terre à Arfons nous est fourni en août 1801 sur la métairie de Cros. Celle-ci, qui appartenait à Alexandre de Beauregard, avait été placée sous séquestre de la Nation en 1793 en vertu des lois sur l'émigration. Le 20 août 1801, Jacques Gineste maire d'Arfons dresse procès-verbal à Germain Aussenac, métayer de Cros, qui « intervertissait l'ordre des cultures, donnait des champs en bouzigue (friche) et notamment cette année la moitié de celui appelé la Sedassade, la moitié restante étant en récolte de pommes de terre », pratiques considérées comme « préjudiciables à la Nation et au propriétaire comme contraires aux lois de l'agriculture et aux intérêts du citoyen Beauregard ».

3.3.3. Le rôle de la famille de Barrau de Muratel.

Les éléments fournis par Ernest Roze, indiquant qu'en 1832 « un riche propriétaire de la Montagne rassemble les paysans de ses dix métairies et leur enjoignit de cultiver en grand le tubercule, s'ils ne voulaient être remplacés », conduisent à penser avec une quasi certitude que l'extension de la culture de la pomme de terre sur le versant septentrional de la Montagne Noire entre Sorèze et Arfons fut l'œuvre des descendants de Cyr-Pierre de Barrau de Muratel et, plus précisément, que le riche propriétaire mentionné par Roze est son fils aîné, Jean-Pierre Armand de Barrau.

En effet, ainsi que nous l'indique Bertrand Gabolde dans son article « 1791-1819, Cyr-Pierre de Barrau solde l'ancien régime à Arfons et Sorèze grâce à l'or des Indes »³³, la fortune très importante que Cyr-Pierre de Barrau avait amassée aux Indes lui avait permis d'acheter en 1791 les métairies situées entre Sorèze et Arfons, dont la Révolution avait dépossédé les Bénédictins de Sorèze. A sa mort en 1820, il laisse d'ailleurs à ses trois fils une fortune évaluée à 244 000 Francs comprenant 6

³² Page 118

³³ Article publié sur le site de l'association Ora Fontium

métairies : Grange Neuve, Borie Neuve, Saint-Jammes, Granjou, Grangevieille et le Poumet. On trouvera en Annexe I un extrait de l'arbre de descendance de Cyr-Pierre de Barrau de Muratel.

Jean-Pierre Armand de Barrau et ses frères vont faire prospérer la fortune familiale et leurs domaines sur Arfons, Massaguel, Viviers les montagnes, Sorèze dans les décennies suivantes. Pour Arfons, la famille de Barrau a ainsi possédé, plus ou moins durablement au cours du 19^e siècle, les métairies de la Guarriguène³⁴, des Gailhards³⁵, de la Prune, de Faury³⁶, de Sagnebaudou³⁷, de Bouyssou³⁸ et des Bastouls³⁹.

L'extension dans la première moitié du 19^e siècle de la culture de la pomme de terre à Arfons et dans les métairies situées entre Arfons et Sorèze ne peut donc que venir des descendants de Cyr – Pierre de Barrau, qui en possédaient un grand nombre.

Citons à nouveau Ernest Roze⁴⁰:

« le mouvement était donné, la culture de la Pomme de terre devait prendre chaque année une extension de plus en plus grande. Elle était à peu près partout répandue en France, en 1845, lorsque l'invasion de la maladie⁴¹ menaça de la faire abandonner, alors même que tous les esprits commençaient à se pénétrer de son utilité bienfaisante. On reprit heureusement courage, les attaques de cette déplorable maladie diminuèrent insensiblement d'intensité, et, de nos jours où l'on est obligé de faire encore la part du fléau, on peut dire que la Culture de la Pomme de terre est, à tous les points de vue, plus florissante que jamais. Voici ce que nous relevons dans l'Ouvrage déjà cité de M. Ch. Baltet :

« Après le Blé, la Pomme de terre tient le premier rang en France. Tout le monde en consomme. Les 4,500 hectares de 1789 sont arrivés à 1,512,136 hectares en 1892. »

Le Tarn et Arfons ne sont pas restés à l'écart de cette croissance de la culture de la pomme de terre. Pour le Tarn, dans son ouvrage de 1898 Ernest Roze indique⁴² que le département figure parmi les 13 départements français ayant consacré plus de 30 000 hectares à cette culture.

Pour Arfons, l'importance de la pomme de terre est perceptible dans le vœux formulés à plusieurs reprises par le conseil d'arrondissement de Carcassonne auprès du préfet de l'Aude dans les années 1864-1869 pour « mettre le plus tôt possible sur les points où il est à peu près impraticable le

34 J. M. Douidiès, Arfons au XVIII^e siècle

35 J. M. Douidiès, Arfons au XVIII^e siècle

36 G Durand Gorry et J de Trigon p. 98

37 DCM du 14 juin 1819 et 5 avril 1839

38 DCM du 14 juin 1819 et 5 avril 1839

39 G. Durand Gorry et J. de Trigon p. 98

40 E. Roze, p. 123

41 Le mildiou venu d'Amérique qui causa une famine épouvantable en Irlande et affecta d'une façon plus modérée la production française.

42 E Roze, p. 124

chemin de grande communication N° 24 de Saissac à Arfons, lequel chemin relie le département de l'Aude avec celui du Tarn et offre une grande importance pour le commerce des bestiaux, bois, charbon et pommes de terre. »⁴³

De son côté, la municipalité d'Arfons vote en 1866 un crédit de « 400 francs pour permettre l'accès au chemin de grande communication de l'Aude. Elle demande au préfet de bien vouloir veiller à l'entretien de celui-ci par où 15000 quintaux métriques⁴⁴ de pommes de terre sont dirigés chaque année vers Carcassonne ainsi que le foin, le bois et autres productions de la montagne. »⁴⁵

On trouve également de précieux renseignements dans un mémoire de Félicien Pariset « Économie rurale de la Montagne Noire »⁴⁶ publié en 1881 par la Société Nationale d'Agriculture de France. Dans cet ouvrage essentiellement consacré à la partie audoise de la Montagne Noire, Félicien Pariset consacre un chapitre entier à la culture de la pomme de terre, dans lequel la commune d'Arfons est plusieurs fois citée.

« La Pomme de terre est la véritable production des pentes supérieures de la Montagne-Noire ; elle y est l'objectif de la culture, comme le Froment l'est de la culture de la plaine. Non seulement elle est d'un rendement plus avantageux que les grains grossiers qu'on y récolte, tels que le seigle, l'avoine et le sarrasin ; mais, avec des soins et des engrais, elle donne des résultats aussi rémunérateurs, si ce n'est plus, ainsi que nous l'établirons, que le Froment dans les bonnes terres de la plaine.

A Arfons, la fumure n'est pas moindre de 500 quintaux à l'hectare. La terre répond à la profusion d'engrais par le rendement le plus encourageant et justifie cette règle agricole : que l'excès de fumure, quelquefois dangereux quand il s'agit d'une récolte de grains, est toujours sans inconvénient quand il s'applique à une récolte de racines. Ainsi fumée, la Pomme de terre donne, à Arfons, 170 quintaux (de 50 kilog.) à l'hectare ; fumée et chaulée, elle donne 240 quintaux (de 50 kilog.) à l'hectare.

Sur le plateau d'Arfons, qui appartient au département du Tarn mais qui est contigu au département de l'Aude, le terrain est meilleur, la culture plus soignée et la production plus forte. La commune d'Arfons, à elle seule, a, chaque année, en Pommes de terre, de 100 à 120 hectares ; les communes voisines de Saint-Chamans, Sorèze⁴⁷, Dourgne, en ont chacune de 40 à 50 hectares. A Arfons, le rendement moyen est de 200 à 240 hectolitres⁴⁸ par hectare ; dans les autres communes il est moindre et ne dépasse pas 200 hectolitres.

Cette denrée est d'une vente toujours facile et l'objet d'un commerce actif. Elle s'expédie à Carcassonne, d'où on la dirige sur le Bas-Languedoc, sur Perpignan et Marseille, et aussi sur Toulouse, Bordeaux et Nantes.

43 Relaté par le journal Le Courrier de l'Aude du 27/07/1864

44 1500 tonnes

45 Cité par G Durand-Gorry et J de Trigon Page 108

46 Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

47 Il s'agit manifestement de fautes d'impression pour Saint-Amans (ou Saint-Amancet) et Sorèze.

48 Un hectolitre correspond environ à 57 kilos selon Pariset soit un rendement de 11,4 à 13,7 tonnes/hectare. Le poids de l'hectolitre dépend de plusieurs facteurs (calibre, variété, taux d'humidité) et d'autres sources penchent plutôt vers un poids de 70 kilos/hectolitre.

Le prix, dans les années d'une bonne récolte, ne varie pas sensiblement. Il est sur place, en moyenne, de 2 fr.75 l'hectolitre⁴⁹; le transport coûte 50 centimes⁵⁰ par hectolitre pour rendre la marchandise à Carcassonne. Le cours ordinaire pour de fortes quantités est donc de 3 fr50⁵¹ ; au détail le prix est de 4 à 5 fr.⁵²; en cas de mauvaise récolte, le prix est plus élevé.

A Arfons (Tarn), où la Pomme de terre se cultive sur une grande échelle, et dans le Saissagais, la rotation la plus usitée est triennale : Pomme de terre, Seigle et jachère.

C'est seulement dans quelques localités, comme à Arfons (Tarn) et dans quelques grosses métairies, que, lors d'une dépréciation momentanée, des tentatives isolées ont eu lieu pour appliquer la Pomme de terre à l'engraissement du bétail. L'usage général est de vendre les Pommes de terre marchandes, c'est-à-dire d'une certaine grosseur ; on conserve tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la ménagerie agricole, et on choisit pour cela, comme de raison, les fruits qui, n'étant pas d'une grosseur suffisante, seraient refusés par le commerce. »

Nous disposons également des statistiques résultant des enquêtes agricoles réalisées par le ministère de l'agriculture auprès des municipalités.

Celles de 1892 et de 1901⁵³ font état d'une surface plantée en pommes de terre sur la commune d'Arfons (sans doute à son apogée) stable à 169 hectares pour 489 hectares de terres cultivables en 1892 (469 hectares en 1901) pour un rendement de 16 tonnes à l'hectare (19 tonnes en 1901) et une production de 2704 tonnes (3211 tonnes en 1901) vendue au prix moyen de 4 francs le quintal (5,5 francs par quintal en 1901).

Félicien Pariset, en appendice de son ouvrage, traite des résultats d'une exploitation à moitié fruits de la métairie de Ramondens. Cette métairie fait partie du domaine rural de Ramondens acheté en 1835 par Jean Jacques Ramondenc, qui deviendra par héritage la propriété de sa fille Elisabeth, épouse Grimailh, puis de sa petite fille Thérèse Eléda Grimailh, épouse d'Armand de Barrau de Muratel⁵⁴, avant d'être vendu par son petit fils Louis Armand Henri Alquier-Bouffard en juillet 1922 à la famille Arnal Puget de Carcassonne⁵⁵ pour 250 000 francs (cf Annexe II).

Pariset nous indique la concernant : « Les produits des terres labourables sont les suivants :

49 Environ 3,9 à 4,8 francs le quintal

50 Environ 0,7 à 0,9 franc le quintal

51 Environ 3,9 à 4,8 francs le quintal

52 Environ 5,7 à 8,8 francs le quintal

53 Archives municipales d'Arfons série 3F1

54 Petit fils de Cyr Pierre de Barrau de Muratel

55 Journal *L'éclair* du 14/10/1922

- Le seigle : l'hectare en reçoit 3hl 25 de semence et rend les années moyennes de 4 fois et demi à 5 fois la semence soit une récolte par hectare de 14hl 62 l, il fournit un important volume de paille, environ deux tonnes à l'hectare.
- Pour les pommes de terre, l'hectare non fumé reçoit pour semence 1750 kg, il donne sans fumure 7000 kg.
- Remarquons en passant le peu de profit de la culture du seigle, comparée à celle de la pomme de terre : d'un côté 1355 frs pour douze hectares de seigle et de l'autre 1260 frs pour 4ha non fumés de pommes de terre, ce qui justifie ce que nous avons souvent l'occasion de dire du peu d'avantage de la culture des céréales en Montagne, imposée seulement par la nécessité de nourrir les personnes et d'avoir de la paille pour faire du fumier.

Les colons ne vendent pas le seigle, ils consomment en nature la totalité de ce qu'ils reçoivent pour leur moitié de récolte. Il en est de même pour leur part de pommes de terre. Ils n'en vendent pas et leur moitié est directement consommée dans la métairie soit pour la nourriture des personnes soit pour l'engraissement des porcs.

Sans faire un état comptable plus précis après partage avec le propriétaire et paiement des divers gages, il ne reste en excédent pour les trois ménages que 300 frs à se partager. Ce faible excédent ne permet pas aux métayers d'arriver au-delà des moyens indispensables de vivre ».

Ce rendement de 70 quintaux par hectare est à comparer au rendement moyen de 90 quintaux par hectare en France pour 1892 avec de fortes disparités entre les Ardennes (163 quintaux par hectare) et l'Aude (moins de 37 quintaux). En résumé, si la situation précaire des métayers les conduit à consommer les produits de leurs cultures, celle de la pomme de terre apparaît d'un meilleur rapport et le propriétaire qui bénéficie de la moitié des produits va disposer de 50 % de la récolte soit, pour les 4 hectares cultivés en pommes de terre, environ 14 tonnes de pommes de terre qu'il va devoir ensuite écouler.

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, on voit donc apparaître des marchands de pommes de terre qui vont intervenir dans l'achat, la conservation, le transport et la commercialisation du produit.

Il est difficile de déterminer avec précision combien ont exercé cette activité à Arfons car les recensements de population étaient assez imprécis en ce qui concerne les métiers exercés et, selon les années, on peut les retrouver recensés en qualité de « roulier »⁵⁶. Le recensement de 1896 en identifie trois : André Cassan, Casimir Madaule et Bernard Albert aux Escudiés.

56 Roulier : « le roulier, le plus souvent propriétaire de son véhicule, faisait du transport de marchandises, de divers produits ou de personnes avec un chariot, une charrette, une voiture, une carriole, une roulotte, un fourgon, voire une diligence, tiré par un ou plusieurs chevaux. » (Wikipédia)

3.4. L'environnement agraire de la Grésigne

Florence Baroso

Extraits du Mémoire de Master 2 Mondes Médiévaux sous la direction de S. Burri et N. Poirier (CNRS – UMR 5608 TRACES), 506 p.

3.4.1. Introduction

La forêt de la Grésigne est aujourd'hui une forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts se situant à 80 km au nord de Toulouse dans le département du Tarn. À mi-chemin entre Montauban et Gaillac, elle est environnée par sept communes, Penne, Vaour, Saint-Beauzile, Sainte-Cécile-du-Cayrou, Castelnau-de – Montmiral et Puycelci.

En 1981, Raymond Granier⁵⁷ nous conte l'historique de cet espace forestier, avec l'achat de parcelles de bois par le roi Philippe II le Hardi, afin de se créer un domaine foncier pouvant fournir les matériaux indispensables à la construction des navires royaux, ainsi qu'aux charpentes des bâtiments. Celui-ci charge alors Eustache de Beaumarchais, Sénéchal de Toulouse, d'acheter pour son compte, en 1280, des forêts dans la région. Jusque là, la Grésigne est donc partagée entre différents propriétaires, petits seigneurs de la région.

Le site restera un domaine royal du XIII^e siècle jusqu'à la révolution, et représentera une surface quasi constante de 3 600 hectares. Par contre, du point de vue administratif, des changements ont depuis eu lieu. Ainsi, si le domaine forestier lui-même était sur la commune de Puycelci autrefois, il appartient depuis le XIX^e siècle à la commune de Castelnau-de-Montmiral. La commune de Sainte-Cécile-du-Cayrou, si elle est indépendante depuis 1790, faisait autrefois partie de Castelnau-de-Montmiral. Quant au territoire de Larroque, il appartenait à Puycelci.

La Grésigne semble donc s'être principalement constituée par la médiocrité du sol par rapport aux terres environnantes, qui sont sur un substrat calcaire plus fertiles. Le terrain non défriché est laissé à l'abandon et la forêt s'est développée. Cette pauvreté du terrain ne permet pas aux chênes de vivre plus de trente à quarante ans sans qu'ils dépérissent. C'est ainsi que, si la Grésigne fait partie des plus grandes forêts de chêne en France, elle est aussi surnommée « forêt de bois mort ». L'espace est traversé de nombreux ruisseaux qui ont creusé de multiples vallées. Le relief est donc fort contrasté.

Mais l'emprise de l'espace boisé sur ce territoire a-t-il toujours été le même à travers les siècles ? Peut-on retrouver d'après les archives et particulièrement les compoix, les pratiques agraires du passé ?

Ainsi, si les nombreux oppida du secteur n'ont pas été explorés pour l'instant, il semble possible de penser que, bien qu'ils soient tous aujourd'hui ensevelis sous un espace forestier dense, ils

57 GRANIER Raymond, 1981, *La forêt de la Grésigne (Tarn) 1ère Partie, Des origines à 1669*, Nouvelle Édition.

furent, lors de leur utilisation, dans un tout autre environnement. En effet, si ce fut l'emplacement de fortins de surveillance du territoire, l'espace alentour était forcément ouvert afin de voir au mieux les personnes s'en approchant.

De même, il reste encore aujourd'hui de nombreuses traces de verreries et de charbonnières, deux artisanats très gourmands en bois. Il faut donc imaginer que l'espace autour de ces points de fabrication devait être totalement défriché. Les verreries étendant de plus en plus leur espace, tandis que les charbonniers, eux, se déplaçaient suivant les pénuries et leurs besoins en bois.

Si l'homme a autant défriché l'espace forestier c'est pour pouvoir cultiver la terre. Quelles informations nous donnent les compoix sur leurs usages agraires ? Pour se représenter le paysage agraire autour de la forêt royale, puis domaniale, de la Grésigne trois sortes d'informations sont à notre portée, les compoix et les tableaux indicatifs du cadastre napoléonien, qui nous donnent la nature des parcelles, et les toponymes, qui gardent les souvenirs parfois très anciens des lieux. Mais nous avons aussi les traces de l'appropriation qui a été fait de cet espace par l'homme avec les résurgences, par exemple, d'un ancien tracé de cadastre romain.

3.4.2. Apport de la toponymie

Que nous dit la toponymie autour de la Grésigne sur les usages agraires des habitants ?

La nature des cultures des terres de Sainte-Cécile-du-Cayrou apparaît de deux façons dans les compoix. Il y a la nature de la parcelle qui est bien réelle et contemporaine de la déclaration. Mais il y a aussi des traces d'anciennes cultures, de traditions, qui peuvent être décelées dans les toponymes eux-mêmes (Figure 11).

Teinturié est intéressant car il y est installé un lavoir avec un bassin de décantation qui garde les traces vertes dans son fond du travail du pastel. Il est donc fort possible qu'il y eut dans les alentours des champs de pastel. Et c'est bien le seul toponyme pour l'instant qui donne une idée de ces cultures mises en place, mais sans datation possible.



Figure 11: Carte des toponymes, QGIS, CC. F. Baroso

Il y a de nombreuses traces de vergers avec « prunierette », « Pommerette », « La Prugnerette » au Verdier. Ainsi, dans les confronts, avec : Royre, item n°141 : an la prunayreda de noble jacques ebral

Mais aussi de nombreux termes autour de la vigne, avec les lieux-dits Las Vignasses, Les Treilles, Le Vignoble, au Verdier. Mais aussi, à Lacam Vignos, on a des terres cultivées en N° 358. Ou à Teularios Vignos, en N° 442 et 443, où l'on a des terres et des vignes.

Il y a aussi de nombreux lieux appelés Prad grand, Prad Vayre, Prad de Galan... qui ne sont pas forcément des prés mais qui révèlent une prédominance, ou une tradition. Pradal indique une zone de prairies, peut-être de pacages. Tout comme le Pré de Rouyre.

Dans le compoix de 1602, on a aussi les canabala de Rô (item n°52). Le terme de « canabal » ou canaval » désignant un lieu où l'on cultive le chanvre⁵⁸. Ce qui ne signifie pas qu'il était cultivé en 1602, mais au moins qu'il y a été en ces lieux, et que l'on en garde encore le souvenir. Les « canabals » sont des chanvrières. Il y en a six ares au Pech de la Caux, par exemple, que l'on peut situer le long de la Candèze. En effet, aujourd'hui encore, les habitants ont le souvenir de ces lots,

58 PÉGORIER André, 2006, *Les noms de lieux en France, Glossaire de termes dialectaux*, IGN

le long des ruisseaux, que chaque famille possédait pour son usage personnel, pour le tissage. Il n'y a qu'à Penne où le cadastre napoléonien distingue les parcelles de chènevières dans ses tableaux indicatifs.

« Granuella » viendrait, tout comme le terme de « grenelle », de la garenne, un lieu réputé pour ses lapins peut-être... « Ginibrière » vient de « genebre ou genibre » en vieil occitan⁵⁹ pour le genévrier, un buisson donc, utilisé aussi pour ses baies.

Dans le compoix de la communauté de Royre en 1554, des toponymes, aujourd'hui disparus, renseignent eux-aussi sur les pratiques antérieures. Ainsi, revient fréquemment le

« Garric de las abélias », faisant certainement référence à un lieu où se trouvait un grand nombre d'abeilles (abelhas en vieil occitan⁶⁰). Garric de las abelias au pech de Lacaux ferait donc référence à un site où l'on trouverait des abeilles parmi des chênes, sans que l'on sache s'il s'agissait d'élevage. Bien qu'il soit évident que les habitants devaient bien en posséder puisque c'était alors leur seul apport en sucre. Était-il alors habituel de réunir en même lieu les ruches possédées par les différents propriétaires, plutôt que chacun garde la ou les siennes sur son terrain ?

3.4.3. Apport des compoix

En 1542, le compoix de la communauté de Lamothe, lorsque l'on laisse de côté les parcelles de bois, présente une majorité de surfaces de « terra », ce sont des terres cultivées sans que l'on sache par quoi. Il est probable qu'il y ait eu des roulements de cultures.

59 Id.

60 Id.

Les parcelles cultivées sur Lamothe en 1542

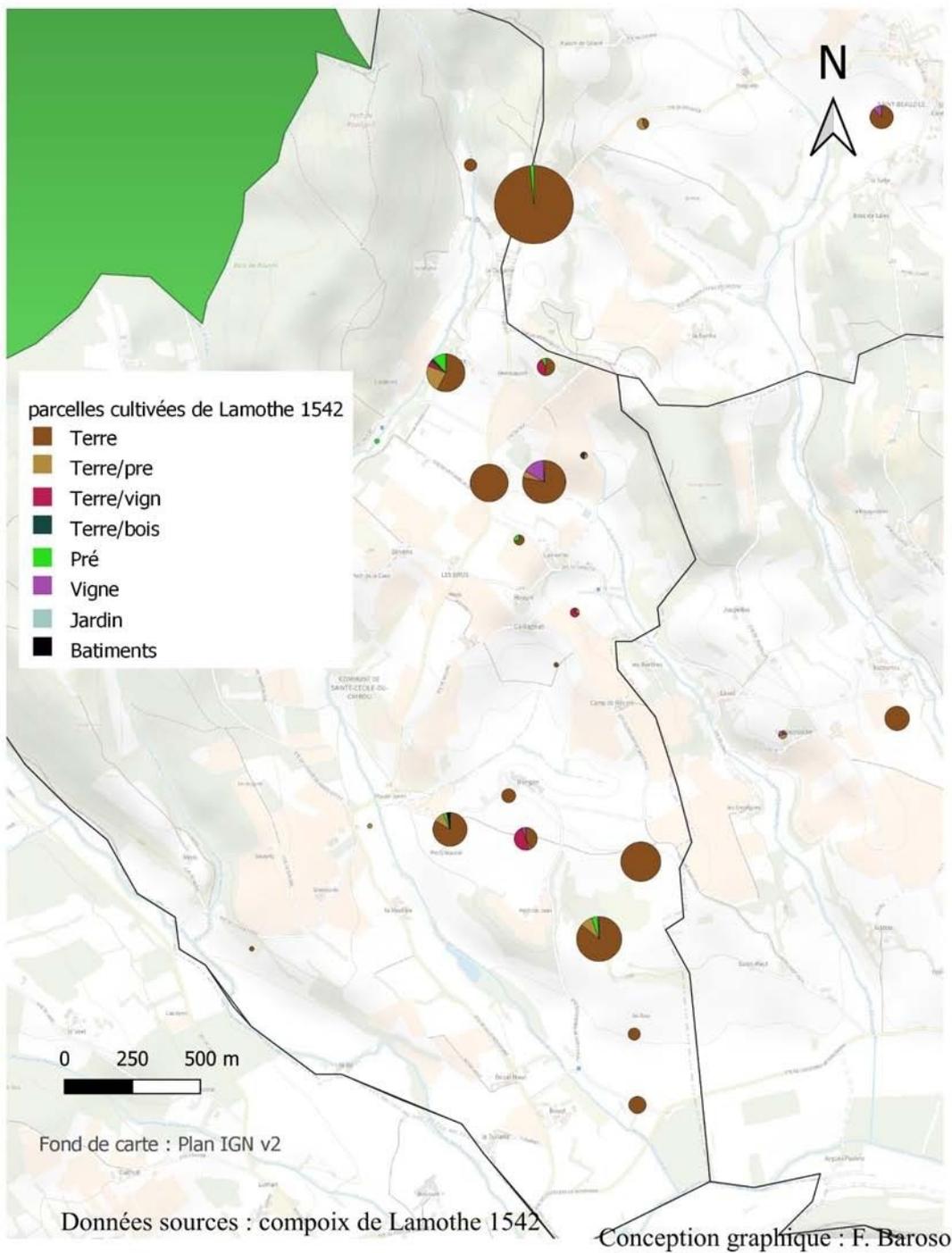


Figure 12: Proportion des parcelles cultivées par Lamothe en 1542, QGIS, CC F. Baroso

Les surfaces sont exprimées en sestérées, éminées... En les convertissant en paladas, on obtient un nombre qui permet de comparer les parcelles entre elles. Il est alors facile d'obtenir, pour chaque toponyme, les surfaces en terres, vignes, bois, prés, chanvrières et jardins.

En 1554, le compoix de la communauté de Rouyre rassemble, lui aussi, les alleux, terres libres pour lesquelles les propriétaires ne devaient aucune redevance et ne relevaient d'aucun seigneur. Par contre, ils étaient imposés sur leurs biens, c'est la taille réelle, en cours dans tout le sud de la France. Une estimation de la valeur du bien est donnée pour chaque lot, et l'impôt sera ensuite calculé en fonction de celle-ci.

Les propriétaires et les bâtiments présents dans ce hameau, nous informent sur les habitudes agraires des habitants.

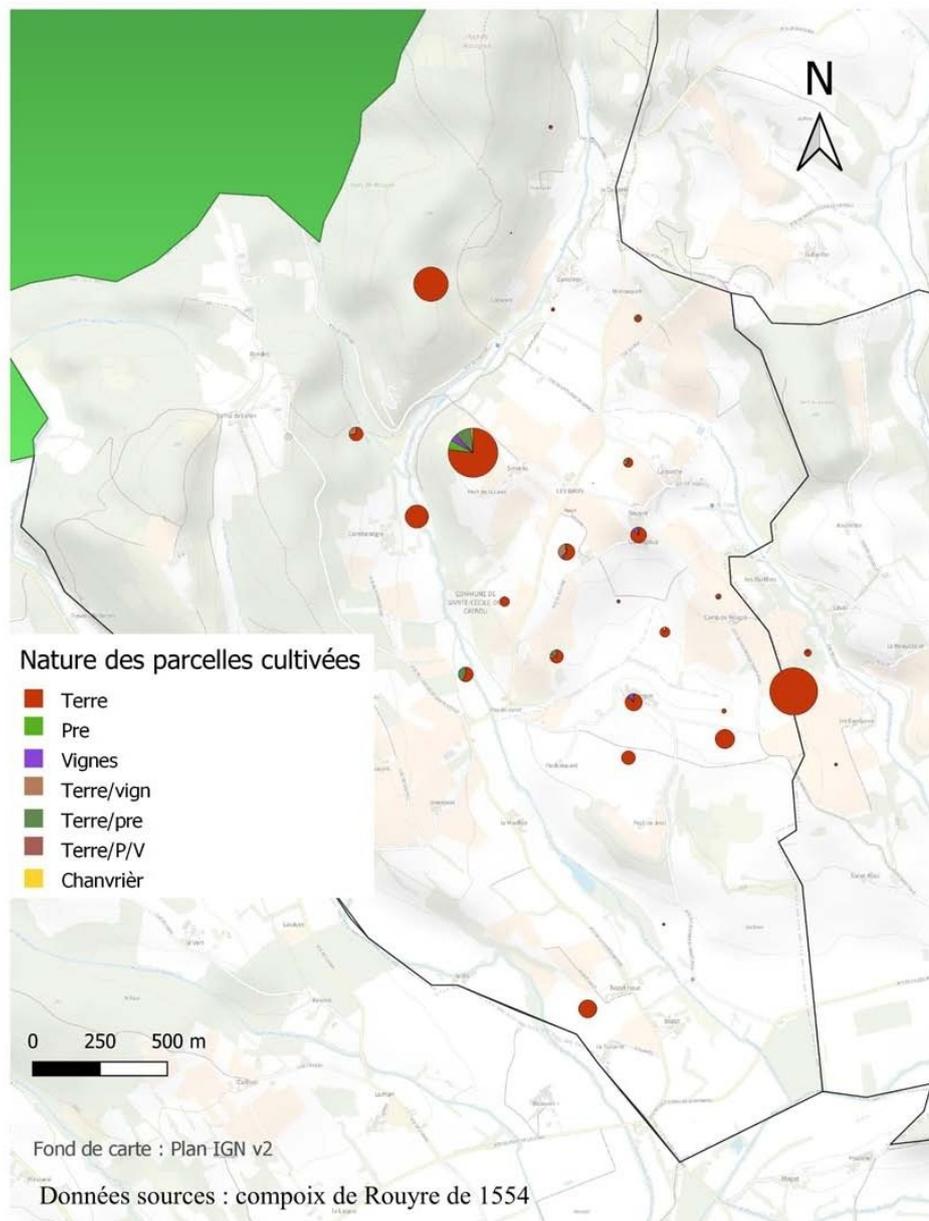
Les « codercs » sont des prés en occitan⁶¹ mais différents des « prats », ce sont les pâtures que les habitants partagent en commun. Lorsqu'ils apparaissent dans les compoix il y a toujours une notion de communauté ajoutée.

Le terme de pâtis ou patus porte à confusion lui aussi. Emil Levy lui-même dans son dictionnaire ne se décide pas entre une terre inculte, un pré, un pacage, un chemin, une cour⁶². Mais ce serait plutôt la cour de la maison d'après la tradition des habitants sur place.

61 LEVY Emil, Petit dictionnaire Ancien Occitan (Provençal)-Français, 1909, Heidelberg, P. 81

62 LEVY Emil, Petit dictionnaire Ancien Occitan (Provençal)-Français, 1909, Heidelberg, P. 282

Proportions des parcelles cultivées par Rouyre en 1554



Conception graphique : F. Baroso

Figure 13: Proportion des parcelles cultivées par Rouyre en 1554, QGIS, CC F. Baroso

Mais est-il possible d'analyser la répartition des différentes parcelles autour d'un hameau au XVI^e siècle ? On voit donc que l'espace n'est pas totalement défriché autour des habitations. Il existe encore des bois, peut-être au niveau du château du seigneur, mais aussi plus au sud. On y voit la présence de chanvrière, bien qu'il n'y ait pas ruisseau sur ce secteur.

Proportions des parcelles cultivées sur le hameau de Rouyre en 1554

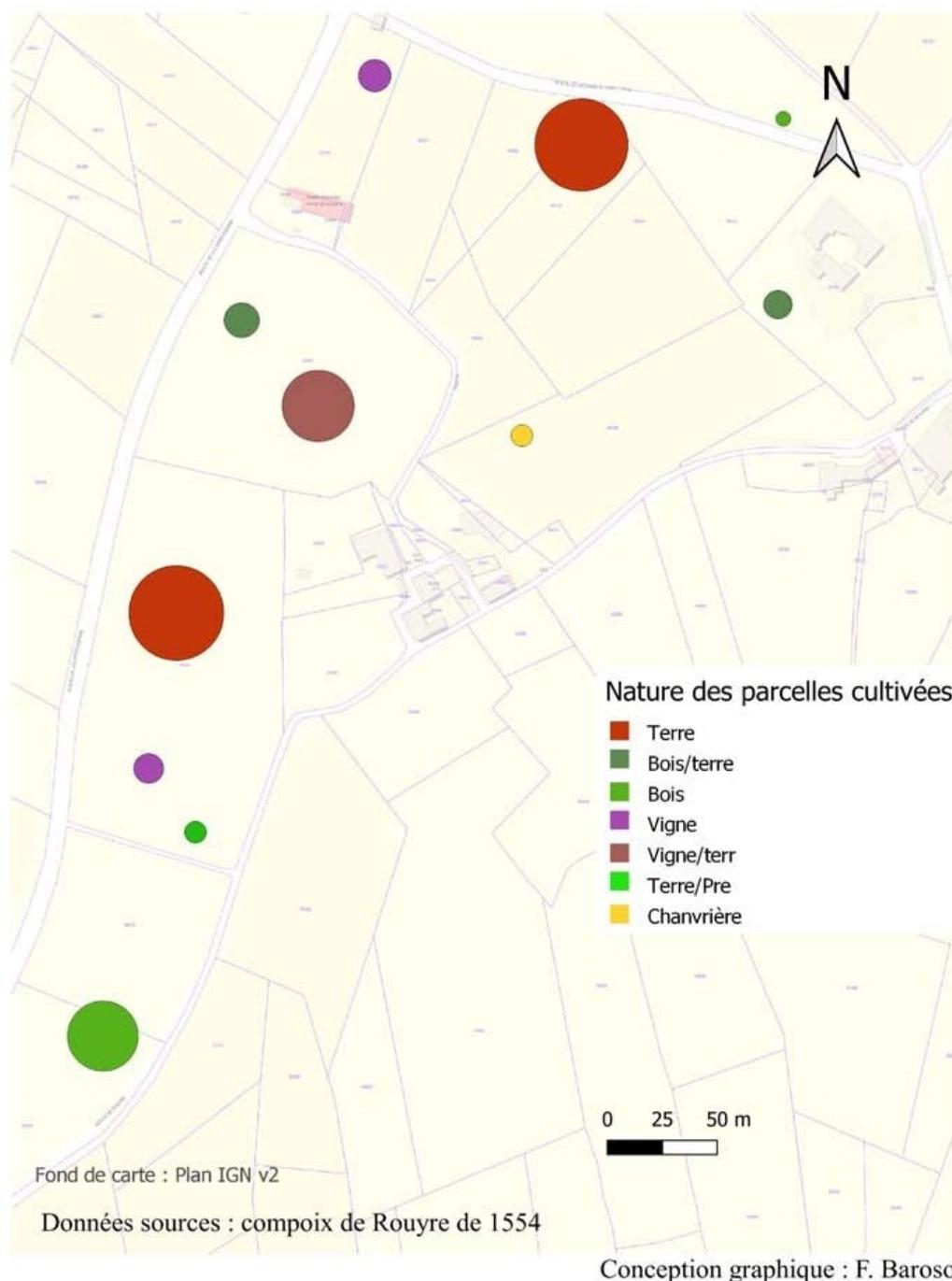


Figure 14: Proportions des parcelles cultivées dans le hameau de Rouyre en 1554, QGIS, CC F. Baroso

En regroupant les parcelles décrivant des quotes-parts de terres partagées, il est possible d'étudier leur organisation. Ces parcelles sont ici nommées « pathua et communaux ». Ce sont, au sein de la communauté, et plus particulièrement du hameau, les chemins et terres qui sont publics, partagés par l'ensemble des habitants. Aujourd'hui encore leur souvenir persiste, avec des toponymes

comme « Padouenc⁶³ ». Ce sont les places de village, croisement des chemins, de nos jours grignotés par l'accumulation des maisons, mais devaient être autrefois plus grands. Ce sont des espaces où les habitants pouvaient laisser paître librement leurs animaux, où pouvaient s'installer des marchés. Ici, le nom donné est « pathua », ce qui rejoint le terme de « pâtis » donné aujourd'hui à la cour devant la ferme⁶⁴.

C'est ce que l'on appelle aussi la vive pâture ou la grasse pâture, en opposition à la vaine pâture qui se fait sur un espace privé, et qui est qualifié par la Cour de Cassation différemment suivant les cas, droit de copropriété, droit d'usage ou droit de servitude⁶⁵.

Vue la configuration des habitats, il semble qu'il y ait eu deux systèmes mis en place ici. Une organisation communautaire autour des hameaux, avec pour preuve les cote-parts que possèdent des propriétaires sur certains terrains. Mais nous n'avons aucune preuve d'un assolement triennal, avec une rotation des cultures et un pacage organisé en commun. Mais aussi, des habitats dispersés avec une culture plus individualiste

3.4.4. Conclusion

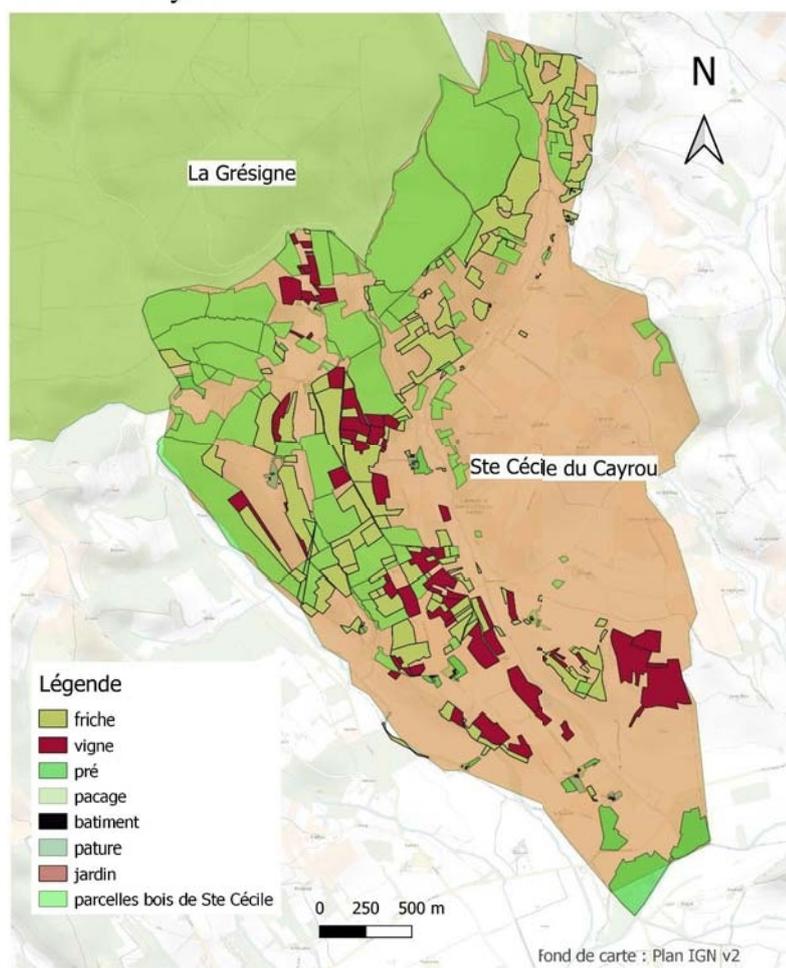
L'étude des archives de la Commanderie de Vaour permettrait peut-être de retrouver des documents sur les terres leur appartenant. Il est clair, qu'une étude plus générale, un élargissement sur les sept communes environnant la forêt de la Grésigne permettrait de clarifier certaines lacunes, et surtout d'avoir une vision plus globale du sujet.

63 LEVY Emil, Petit dictionnaire Ancien Occitan (Provençal)-Français, 1909, Heidelberg, p.273

64 D'après l'enquête menée sur le terrain

65 CLERE Jean-Jacques. La vaine pâture au XIX^e siècle : un anachronisme ?. In : Annales historiques de la Révolution française, n°247, 1982. Problèmes agraires de la Révolution Française. p. 113

Les différentes natures des parcelles de la commune de Sainte Cécile du Cayrou



Conception graphique : F. Baroso Données sources : Géolocalisation avec Google Map

Figure 15: Les différentes natures de parcelles sur Sainte-Cécile-du – Cayrou en 1812, QGIS, CC F. Baroso

Axe 4 – Valorisation du patrimoine forestier



4.1. Valorisation du patrimoine archéologique forestier en Grésigne

- 1 **Journée de formation pour l'ONF le 14/04/2023** avec la problématique de conservation/valorisation du patrimoine archéologique en forêt de Grésigne :
 - Motte castrale de Saint-Clément : dégagement et panneau de protection et de sensibilisation (+ plaquette d'information sur l'histoire de cette motte)
 - Bornes périmétrales : inventaire et protection
- 2 **Journées Européennes de l'Archéologie (JEA) les 17 et 18/06/2023** sur les métiers, notamment ceux liés à la forêt de Grésigne :
 - 17/06/2023 : Verriers et verreries forestières – Le four à verre du Pech de l'Aigle
 - 18/06/2023 : Charbonniers, charbonnières, charbon de bois – Processus de fabrication du charbon de bois, techniques de construction d'une charbonnière
- 3 **Journées Européennes du Patrimoine (JEP) les 16 et 17/09/2023** :
 - Visite de la motte castrale de Saint-Clément (sur les 2 journées)
- 4 **Journée Départementale de l'Archéologie du 18/11/2023** :
 - Entre autres, communication de N. POIRIER sur le bilan triennal 2021-2023 du PCR RHEFOREST, en particulier en Grésigne et en Montagne Noire
- 5 **Conférence du 9/12/2023 à Castelnau-de-Montmiral de B. ALET et C. MENDYGRAL** :
 - **Pas à Pas autour de Grésigne : histoire d'une « forêt-passoire »** (histoire d'une frontière matérialisée par des Pas, des fossés, des bornes et murailles périmétrales)

Conclusions et perspectives

Les travaux réalisés cette année ont donc été riches sur tous les plans (études documentaires, travaux de terrain, diffusion et valorisation des résultats). Ils ont permis de documenter les différents axes du PCR de manière équilibrée. Ils se poursuivront en 2024, notamment par le biais des travaux universitaires engagés. En particulier, les travaux de master de Dimitri Weeger (occupation du sol autour d'Arfons) et de Florent Blot (métallurgie ancienne en Montagne Noire) devraient contribuer à rééquilibrer nos efforts en direction de ce massif forestier après le fort investissement consentis jusqu'à présent sur la Grésigne. Associés aux travaux menés dans le cadre de l'association Ora Fontium et aux résultats de stages d'application réalisés par les étudiants du Master ATRIDA de l'Université Jean-Jaurès, ils devraient aboutir à un dépouillement exhaustif des données LiDaR sur la Montagne Noire occidentale, accompagné de vérifications sur le terrain.

En Grésigne, il semble que les approches non-invasives engagées jusqu'à présent aient atteint leurs limites. Sur un site comme la motte de Saint-Clément, il est désormais nécessaire d'intervenir de manière plus approfondie pour faire progresser les connaissances. Nous déposons donc une demande de sondages sur ce site afin d'en préciser le potentiel archéologique et récolter des éléments de datation à confronter avec l'image livrée par les rares mentions textuelles. Nous comptons également poursuivre les travaux de terrain sur le charbonnage ancien sous la forme de prospections systématiques sur des placettes d'1ha, contrôle au sol de replats identifiés sur l'imagerie dérivée du Lidar, prélèvement et datation de charbons. L'objectif reste l'identification de charbonnières anciennes (antérieures à la période moderne) ouvrant la voie à une caractérisation fine du couvert forestier et des sélections d'essences opérées pour le charbonnage.

Les travaux de diffusion et valorisation des connaissances seront poursuivis, tout d'abord sous la forme d'un article collectif soumis à la revue *Archéologie Tarnaise* qui devrait être publié en 2024, ainsi qu'une participation à une exposition sur l'archéologie en Tarn-et-Garonne où une contribution de notre PCR concerne les résultats du LiDaR et des prospections réalisées en forêt d'Agre.

Signalons enfin que le PCR a été le ferment d'un nouveau projet financé par le Défi-Clé Sciences du Passé de la Région Occitanie. Intitulé BOSCA⁶⁶, il ambitionne de restituer les filières du bois médiévales et modernes en mettant en connexion les espaces forestiers anciens, les cours d'eau ayant permis l'acheminement du bois et le bâti ancien par le recours aux techniques de la dendro-archéologie.

66 Bois d'Œuvre, SylviCulture, Acheminement : <https://sciencesdupasse.univ-toulouse.fr/projet-bosca/>